97e rapport de gestion et comptes annuels

CP VAL
PK WAL

2018

Sommaire

PAGES

- Organes de la Caisse et expert . . . 2
- Vue d'ensemble de l'exercice 2018 . . . 3
- Introduction . . . 4
- Evolution des effectifs et autres statistiques . . . 6
- Bilan au 31 décembre 2018 . . . 20
- Compte d'exploitation au 31 décembre 2018 . . . 22
- Annexe aux comptes . . . 24
  1. Bases et organisation . . . 24
  2. Membres actifs et pensionnés . . . 26
  3. Nature de l'application du but de la Caisse . . . 27
  4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes . . . 28
  5. Couverture des risques . . . 29
  6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements . . . 37
  7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation . . . 46
  8. Autorité de surveillance . . . 48
  9. Autres informations relatives à la situation financière . . . 49
  10. Evénements postérieurs à la date du bilan . . . 49
- Rapport de l'expert . . . 50
- Rapport de l'organe de révision . . . 52

Organes de la Caisse et expert

Comité

Représentants des employeurs

Présidence

M. David Théoduloz
Economiste, Veysonnaz

M. Patrick Fournier
Economiste, Sion

M. Pascal Kuchen
Directeur Copré, Courgevaux

M. Franz Michlig
Ancien Chef du service des ressources humaines de l'Etat du Valais, retraité, Ried-Brigue

M. Damien Revaz
Avocat, St-Maurice

Représentants des assurés

Vice-présidence

M. Denis Varrin, Professeur, Miège

M. Roland Crettaz
Chef de la section personnel, administration, finances du service de la mobilité, Ollon

M. Gérald Duc
Enseignant, Sierre

M. Philippe Duc
Police judiciaire, Chermignon

M. Léonard Farquet
Economiste, Caisse Cantonale de Compensation, Erde

Gestion

M. Patrice Vernier, directeur
M. Guy Barbey, directeur-adjoint

Organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA

Expert agréé

Prevanto SA

Adresse de la Caisse

Rue du Chanoine Berchtold 30, CP 315 – 1951 Sion
Téléphone : 027 606 29 50
Fax : 027 606 29 54
Site internet : www.cpval.ch

Vue d'ensemble de l'exercice 2018

	2018	2017	Variations 2017/2018
Nombre d'assurés actifs	**11787**	11504	+2.5%
Nombre de bénéficiaires de rentes (y.c. enfants)	**6034**	5826	+3.6%
Rapport démographique	**1.95**	1.97	
Cotisations et apports ordinaires	**221'869'600**	217'348'900	+2.1%
Prestations d'entrée	**58'224'700**	48'904'000	+19.1%
Prestations			
– rentes et capitaux	**-214'354'200**	-212'024'100	+1.1%
– de sorties	**-39'289'200**	-32'666'800	+20.3%
– accession à la propriété et divorce	**-8'206'300**	-9'240'700	-11.2%
Frais d'administration et d'expertise	**-2'473'900**	-2'517'200	-1.7%
Cotisations au Fonds de garantie	**-728'200**	-708'600	+2.8%
Résultat net des placements	**-149'703'900**	330'142'700	
Rendement net de la fortune (charges de placement inclues)	**-3.38%**	+8.45%	
Résultat financier de l'exercice	**-134'661'400**	339'238'200	
Augmentation des engagements de prévoyance	**-134'116'600**	184'034'400	
Dissolution (-)/Constitution (+) réserve fluctuations de valeurs	**-202'000'000**	+155'000'000	
Excédent de charges (-) ou de produits (+)	**-66'778'000**	+207'900	
Pour le calcul du degré de couverture			
Fortune disponible (art. 44 OPP2)	**4'136'775'000**	4'269'986'972	-3.1%
Fortune disponible (art. 72b LPP)	**3'920'775'000**	3'851'986'972	+1.8%
Engagements de prévoyance	**5'320'841'000**	5'185'275'000	+2.6%
Degré de couverture global			Degré initiaux (LPP 72b)
– selon art. 44 OPP2	**77.7%**	82.3%	76.7%
– selon art. 72b LPP	**73.7%**	74.2%	71.6%
Degré de couverture des actifs (72a LPP)	**45.5%**	46.9%	45.5%

Introduction

Un résultat de gestion de fortune difficile mais encore bien limité en regard des performances boursières

L'année 2018 n'a pas été à la hauteur de nos attentes en matière de rendement. Fait inhabituel, presque toutes les classes d'actifs ont produit des performances négatives et la quête de valeurs refuges s'est avérée vaine. Les conditions macroéconomiques, financières et géopolitiques se sont encore tendues et ont influencé durant presque toute l'année l'ensemble des places boursières. CPVAL n'aura donc, à l'instar de ses consoeurs, pas réussi à réaliser pour l'année écoulée une performance positive. C'est finalement avec un résultat de - 3,38 % que 2018 aura été clôturé. Ce résultat négatif, le troisième en quinze ans, ne doit pas occulter l'objectif à long terme de performance de la Caisse qui est d'atteindre 3,25 % par année, objectif qui reste atteint si l'on considère les 20 dernières années.

Compte tenu de ce résultat et des contraintes actuarielles et de gestion de la Caisse, les capitaux d'épargne des assurés ont néanmoins pu bénéficier d'une rémunération de 1 % au terme de l'année. Même avec une légère reprise de l'inflation, ce niveau de rémunération est parfaitement en ligne avec les hypothèses du plan de prévoyance et permet de poursuivre les objectifs fixés.

Une situation financière en ligne avec le plan de financement de la Caisse

Malgré l'environnement difficile, l'organe paritaire a décidé à fin décembre 2018 – dans une perspective à long terme prudentielle – de maintenir le taux technique de la Caisse à 3 % avec une augmentation de la provision pour l'abaisser à 2,5 %. Cela signifie que les engagements liés aux rentes prennent en considération des rendements plus en phase avec les réalités financières. Sur la base de ces résultats, le degré de couverture de la Caisse (rapport entre la fortune de la Caisse et les engagements) s'est réduit pour repasser sous la barre des 80 % à 77,7 %. Pour rappel, les dispositions légales fédérales ont prévu pour les Caisses publiques en capitalisation partielle, comme c'est le cas pour CPVAL, d'atteindre l'objectif de 80 % d'ici 2051.

Cet exercice pénible a entamé la réserve de fluctuation de valeur de CHF 202 mios, ceci dans une optique d'équilibrer et lisser les résultats en cas d'exercices boursiers difficiles comme ce fut le cas cette année, pour la porter à CHF 216 mios. Le déficit garanti par l'Etat s'est quant à lui accru d'environ CHF 66 mios.

Il faut toutefois relever que la situation financière de CPVAL reste toujours bien équilibrée et en ligne avec le chemin de financement prévu pour les prochaines années à venir. Son cash-flow de prévoyance est encore excédentaire et ses provisions permettent de faire face à court terme aussi bien à la longévité qu'à l'augmentation de l'espérance de vie.

Prévoyance : un bon exercice avec une approche prudente du futur et des cash-flows positifs

D'un point de vue prévoyance, les cotisations encaissées ont représenté CHF 212 mios (Ponts AVS non inclus) pour 11'787 assurés actifs et les prestations payées ont atteint CHF 204 mios pour 6'034 pensionnés. Le cash-flow de prévoyance (cotisations et apports de libre passage (CHF 280 mios) moins les prestations et les versements de libre passage (CHF 263 mios) reste encore positif (CHF 17 mios) cette année et dépasse les objectifs d'évolution prévus par l'expert.

Du côté des engagements, ceux-ci ont augmenté de CHF 136 mios contre CHF 184 mios en 2017. Aussi, le degré de couverture de la Caisse s'est réduit de 4,6 % pour atteindre 77,7 % contre 82,3 % à fin 2017. Le ratio Engagements des Actifs vs Réserve mathématique des Pensionnés se situe désormais à 48 % contre 52 %. Contre toute attente, la croissance des nouveaux affiliés en 2018 (2,5 %) a dépassé l'objectif fixé de 1,5 %. Le rapport démographique s'établit à 1,95.

Examen de la prévoyance professionnelle de la fonction publique

CPVAL a beaucoup travaillé sur la préparation de la future réforme structurelle de la Caisse. Les organes dirigeants ont traité divers thèmes, tels que l'adaptation des logiciels informatiques de gestion des assurés, la scission des actifs mobiliers et immobiliers de la Caisse en deux portefeuilles distincts, la problématique de la garantie statique, la réflexion sur les futurs règlements des deux Caisses de pension et la mise en place de l'organisation et du fonctionnement des organes des Caisses respectives. Le Comité a également décidé que pour l'instant, ainsi que cela avait été annoncé dans les diverses lettres d'information adressées aux assurés, CPVAL maintiendra les paramètres actuels inchangés en 2019.

Les nouvelles dispositions régissant la prévoyance professionnelle de la fonction publique valaisanne, notamment la création d'une nouvelle caisse pour les personnes affiliées à CPVAL dès l'année 2012, entreront en vigueur au 1er janvier 2020.

Pour ce qui a trait aux taux de conversion, le Comité de la caisse a d'ores et déjà décidé que les taux de conversion - facteur déterminant pour fixer le niveau de la rente en fonction du capital épargne accumulé lors de la retraite – ne subiront aucune modification avant septembre 2020. Les prestations de rentes seront donc calculées selon les taux actuellement en vigueur pour les mises à la retraite ayant lieu en tous les cas d'ici au 31.08.2020.

L'organe paritaire établira dans un second temps les mesures transitoires liées à la réduction de cet important paramètre.

Le Comité de la Caisse répète son engagement qu'un délai suffisant entre la communication et l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions sera respecté. Il était important pour CPVAL de consolider son effort de transparence et d'information. 2018 aura été une année où l'information vis-à-vis de ses assurés était importante de façon à leur permettre de comprendre les enjeux et les solutions qui ont été décidées en décembre.

L'administration CPVAL
Avec un effectif de 10 personnes représentant 8,9 unités complètes, CPVAL gère les engagements de 18'000 assurés (CHF 5,3 mias), une fortune de CHF 4,1 mias et un parc immobilier de CHF 323 mios. Cette gestion occasionne un coût annuel par assuré de CHF 138.- (Coût qui se situe clairement en-dessous de la moyenne suisse). Les logiciels utilisés sont PEKA pour la gestion des assurés, Kendox pour l'archivage électronique et BDI pour la gestion de fortune du portefeuille.

Remerciements
Le Comité et la Direction remercient toutes les personnes qui s'investissent pour CPVAL, autant les membres de ses organes que ses collaborateurs. Elles ont une fois de plus fait la preuve de leur professionnalisme et de leur efficacité dans l'accomplissement des tâches destinées à mettre en œuvre la prévoyance professionnelle dans l'intérêt des employeurs, des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes. Nous remercions aussi les employeurs affiliés ainsi que nos partenaires commerciaux et nos fournisseurs pour la qualité de leur collaboration et leur engagement professionnel.

Décisions du Comité en 2018
Le Comité de CPVAL s'est réuni à 7 reprises durant l'année. Les principales préoccupations concernaient :
- les problématiques liées à la garantie statique ;
- les problématiques liées au taux de conversion et aux réflexions à mener en lien avec une refonte de la prévoyance professionnelle de la fonction publique ;
- l'approche de la gestion de fortunes de CPVAL dans un contexte de taux d'intérêts négatifs et de faibles rendements ;
- l'optimalisation du système de contrôle interne ;
- diverses décisions d'organisation de comité, commissions et assemblée des délégués.

Décisions les plus importantes :
Placement de la fortune et gestion immobilière
- Réorganisation du processus de placement et analyse de la philosophie d'investissement de la Caisse ;
- Implémentation de diverses décisions d'investissements tactiques ainsi que l'acceptation du dépassement de la marge inférieure d'investissement de la classe d'actifs Immobilier Direct ;
- Mise en place du règlement Immobilier de CPVAL ;
- Acquisitions de divers terrains et premières études (pilotage, architecte, marché locatif, concept seniors et énergétique) pour les immeubles Roches-Brunes et Les Moulins au centre de Sion ;
- Diverses décisions d'organisation interne.

Prévoyance
- Modification du règlement de base en lien avec l'implémentation de la garantie statique ;
- Analyse détaillée de la garantie statique et adaptation de la directive interne en lien avec dite garantie accordée aux assurés actifs présents dans la Caisse lors du changement de primauté ;
- Maintien du taux technique à 3 % mais avec constitution complète d'une provision pour baisse à 2,5 % ;
- Décision de dissoudre la RFV de CHF 202 mios à CHF 216 mios au 31.12.2018 ;
- Approbation des comptes et du rapport de gestion 2017 ;
- Décision de rétribuer les capitaux épargne des assurés actifs au 01.01.2019 de 1 % pour l'année 2018 et pour les assurés sortant de la Caisse en 2019 à 1 % ;
- Décision de rétribuer les capitaux épargne des comptes de retraite anticipée des assurés actifs de 0 % au 01.01.2019 pour l'année 2018 et de 0 % pour les assurés sortant de la Caisse en 2019 ;
- Décision de non adaptation des rentes pour 2019 ;
- Acceptation du budget administratif pour 2018 ;
- Acceptation du document sur l'intégrité et la loyauté des responsables ainsi que les modifications apportées à la charte d'Ethos pour exercer ses droits d'actionnaire dans l'intérêt de ses assurés.

La Direction

Evolution des effectifs et autres statistiques

Assurés
En augmentation de 2,5% (1,6% en 2017), le nombre d'assurés au terme de l'exercice atteint le chiffre de 11787 personnes pour 11988 rapports de prévoyance (assurés au service de plusieurs employeurs - 11504 et 11698 en 2017).

On dénombre au cours de l'année 301 assurés qui ont été mis au bénéfice des prestations de retraite (363 en 2017), 17 assurés au bénéfice de prestations d'invalidité (nombre identique qu'en 2017) et la Caisse a eu à déplorer 13 cas de décès (10 en 2017). Ajouté à cela, la caisse a eu à traiter 751 cas de sortie (contre 665 en 2017) et a enregistré 1357 nouvelles affiliations (1238 en 2017).

La répartition des assurés dans les diverses catégories demeure, en comparaison des années précédentes, inchangée. Pour rappel les catégories 1 et 4 prévoient un âge ordinaire de retraite fixé à 62 ans, les catégories 2 et 5 un âge ordinaire de retraite de 60 ans. La distinction entre les catégories 1/4 et 2/5 est nécessaire en fonction de systèmes salariaux différents.

Assurés par catégorie (Rapports de prévoyance)

Catégorie	Age de retraite	Nombre		En % de l'effectif	
		2018	2017	2018	2017
1	62 ans	11'299	11'010	94.25%	94.12%
2	60 ans	652	648	5.44%	5.54%
4	62 ans	37	40	0.31%	0.34%
5	60 ans	0	0	0.00%	0.00%
Total		**11'988**	**11'698**	**100,0%**	**100,0 %**

Pyramide des âges des actifs

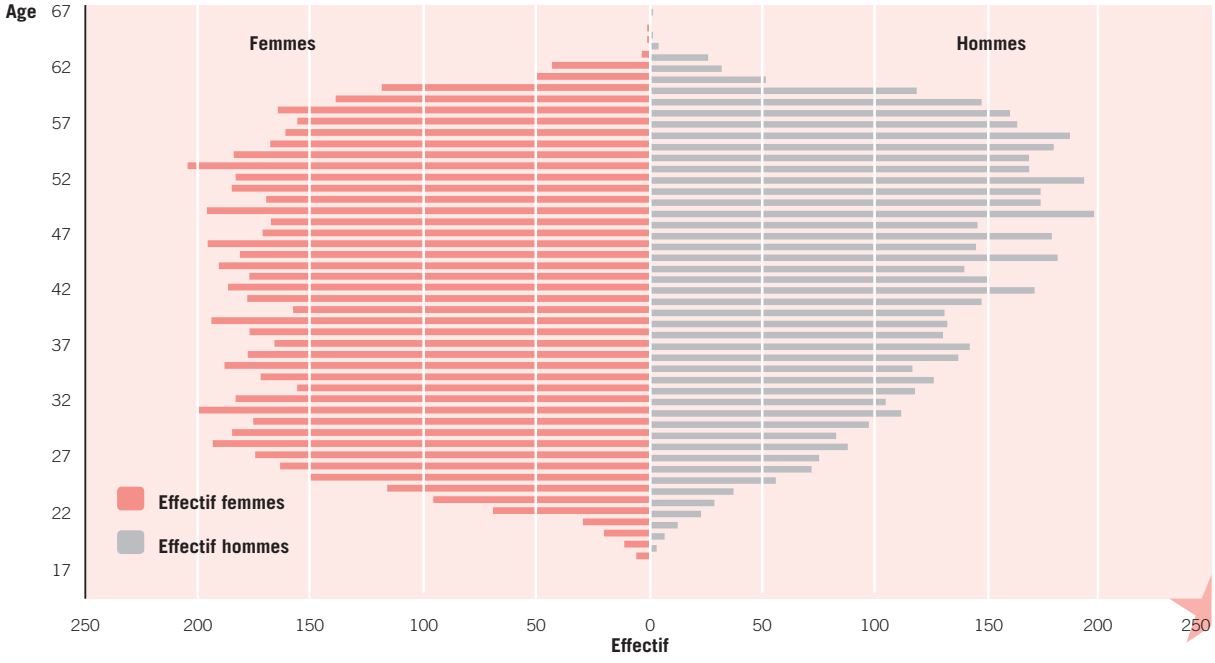

Assurés par classes d'âge

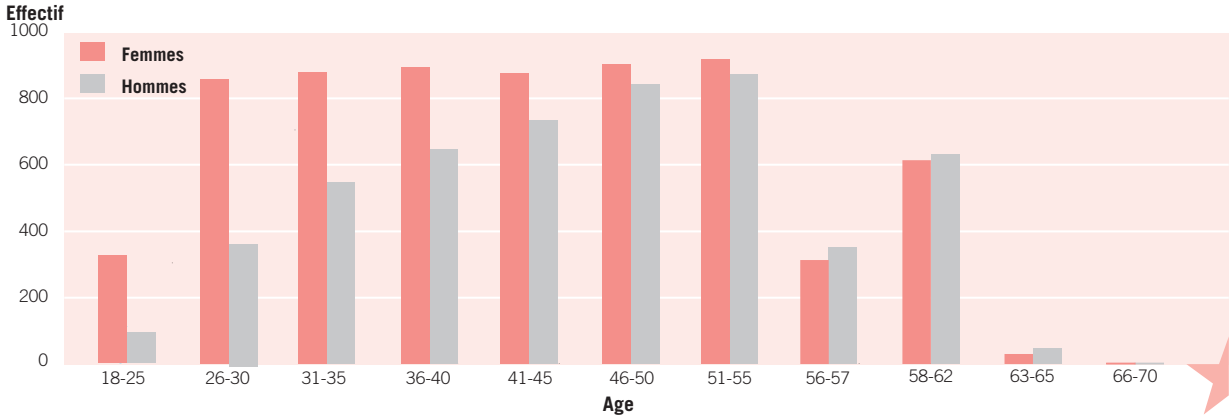

Moyenne d'âge des assurés

	Hommes	*Femmes*	*Moyenne générale*
2017	45.54	42.52	43.86
2018	**45.56**	**42.52**	**43.85**

Bénéficiaires de rentes

L'évolution de + 3.6 % du nombre de bénéficiaires de rentes (6 % pour 2017) se situe légèrement en dessous de de la moyenne observée sur les 10 dernières années (4 %). L'effectif global atteint le nombre de 6034 bénéficiaires de rentes contre 5826 en 2017 (y compris les rentes d'enfants).

Le nombre total de bénéficiaires par catégories de rentes figure sous le chiffre 2.2 de l'annexe aux comptes.

Pyramide des âges des pensionnés

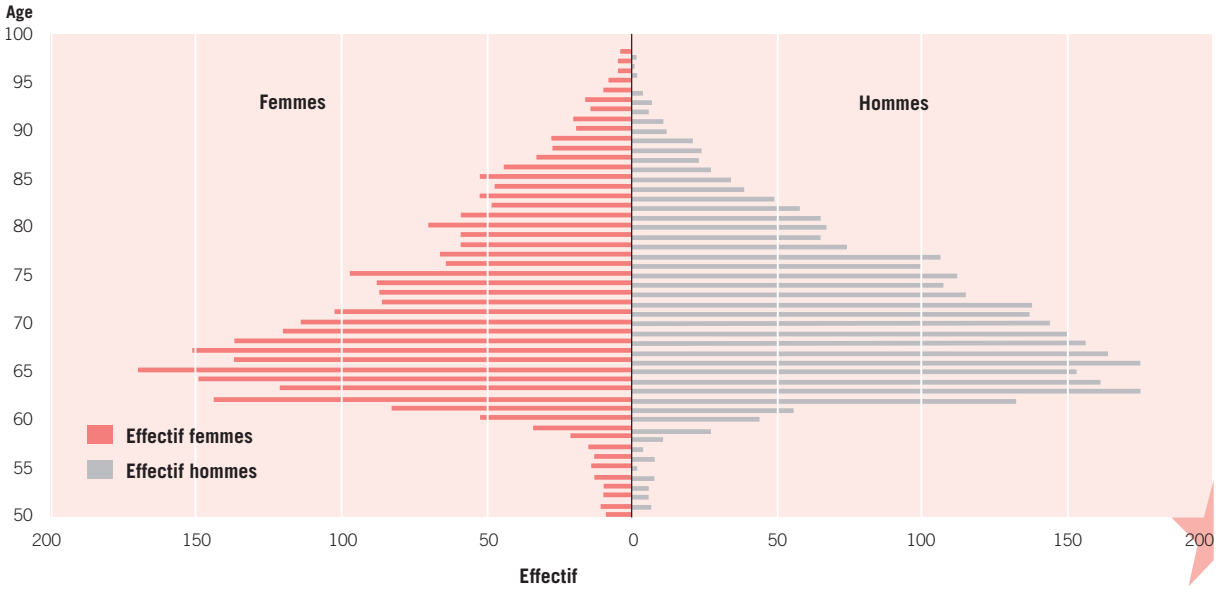

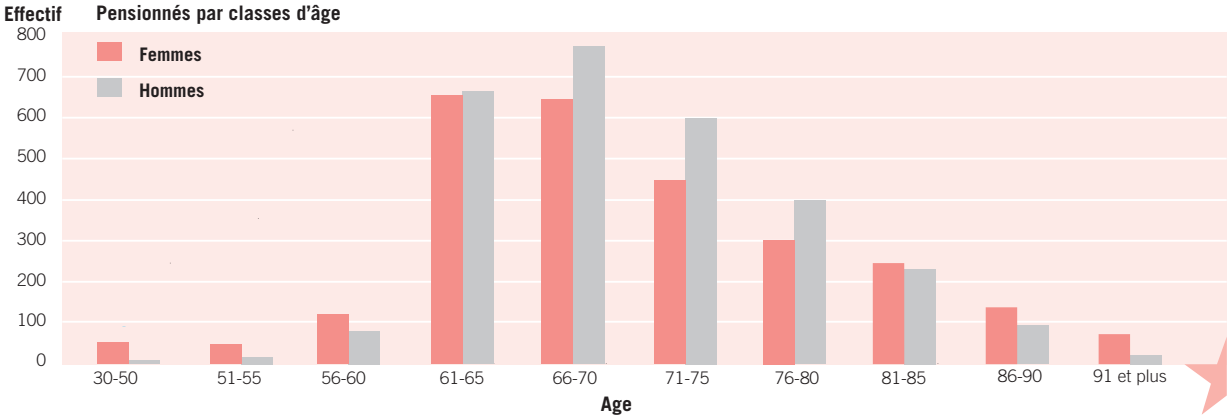

Moyenne d'âge des pensionnés

	Hommes	*Femmes*	*Moyenne générale*
2017	70.44	70.62	70.53
2018	**70.84**	**70.56**	**70.75**

Rapport démographique

Ce facteur indique le nombre d'assurés actifs par rapport aux bénéficiaires de rentes. Outre sa valeur statistique, ce facteur constitue pour la Caisse un élément de pilotage important. Il intervient en effet dans l'équilibre financier dont le maintien postule que les prestations sous forme de rentes soient constamment couvertes par les apports de cotisations.

L'augmentation plus marquée et continue des bénéficiaires de rentes par rapport à la progression des assurés actifs pèse sur l'évolution de cet indicateur dont la tendance baissière se confirme d'année en année.

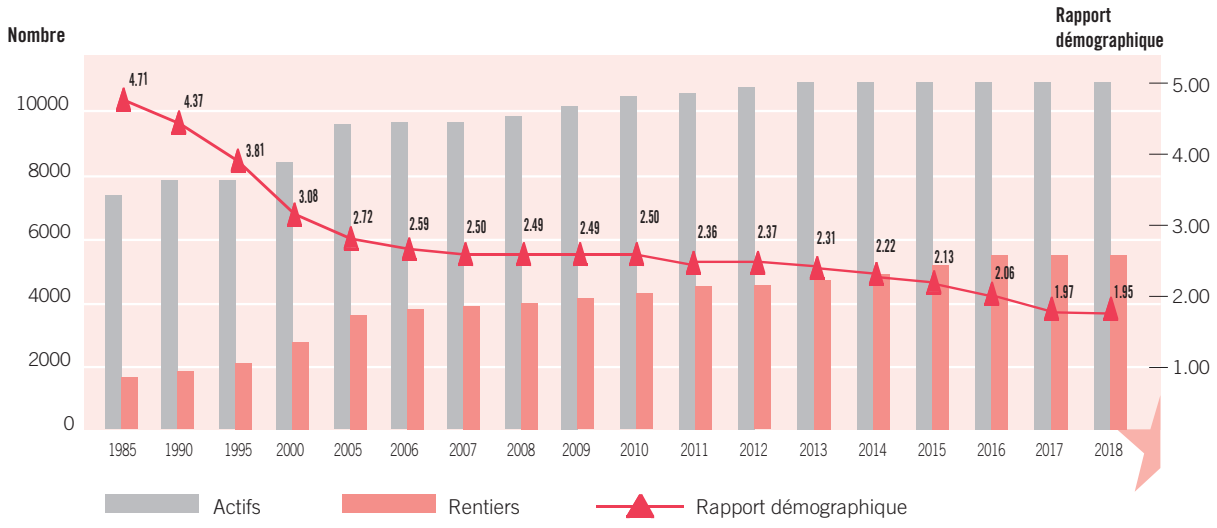

Autres renseignements statistiques	31.12.2018	31.12.2017	+/- % 2018/2017
Traitements assurés	**796'158'900**	776'842'600	+2.5%
Traitement assuré moyen	**67'545**	67'528	+0.01%
Rentes de retraite projetées	**465'119'500**	454'656'600	+2.3%
Rente de retraite projetée moyenne (H+F)	**39'460**	39'521	-0.01%
Rentes assurées totales	**208'931'342**	201'583'416	+3.6%
Rente assurée moyenne	**33'736**	34'400	-1.9%

En l'absence de renchérissement, les salaires n'ont pas été indexés. La somme des traitements assurés évolue tout de même régulièrement à la hausse du fait de l'accroissement et vieillissement de l'effectif.

Profitant d'une rémunération des capitaux épargne de 3 % accordée pour les années 2012 à 2014, de 1 % pour 2015 ; 2 % pour 2016 ; 3,75 % pour 2017 et 1 % pour 2018, la valeur moyenne des rentes de retraite projetées selon un taux d'intérêt futur hypothétique de 3 %, demeure quasiment inchangée. La valeur moyenne des rentes servies demeure également stable.

Ratios			2018	2017	2016	2015
Fortune	:	capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	**150%**	160%	156%	164%
Fortune	:	Prestations de libre passage	**161%**	160%	159%	156%
Fortune	:	Engagements	**77.7%**	82.3%	79.6%	79.8%
Cotisations	:	Rentes	**104%**	103%	104%	108%

Hypothèses liées au plan de financement
Les données figurant ci-après mettent en relation les valeurs des principales hypothèses liées à l'introduction du plan en primauté des cotisations au 1er janvier 2012 avec les valeurs effectives enregistrées dès cette même date.

EVOLUTION DE L'EFFECTIF DES ASSURÉS ACTIFS

Hypothèse	1,5% jusqu'en 2016, 1% au-delà	
Données effectives	***Annuel***	***Moyenne***
2012	2.59%	2.59%
2013	1.87%	2.22%
2014	-1.00%	1.69%
2015	1.50%	1.64%
2016	2.00%	1.70%
2017	1.60%	1.69%
2018	2.50%	1.86%

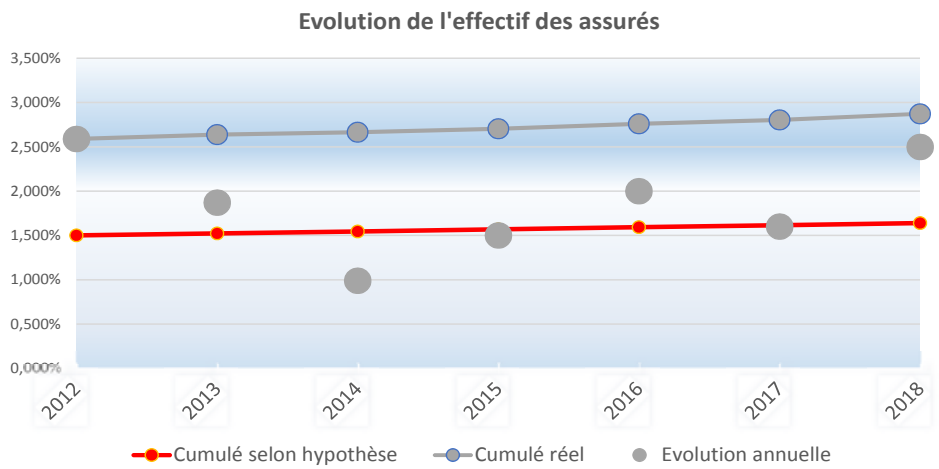

NOUVELLES AFFILIATIONS

Hypothèses	Age = 34 ans	Salaire assuré = 47'000	PLP apportée = 40'000
Données effectives	***Age***	***Salaire assuré***	***PLP apportée***
2012	34.5	47'314	31'070
2013	35.2	45'492	33'587
2014	33.8	46'160	23'590
2015	35.5	45'315	54'403
2016	34.7	44'034	57'915
2017	33.4	44'684	58'910
2018	33.0	45'570	64'063

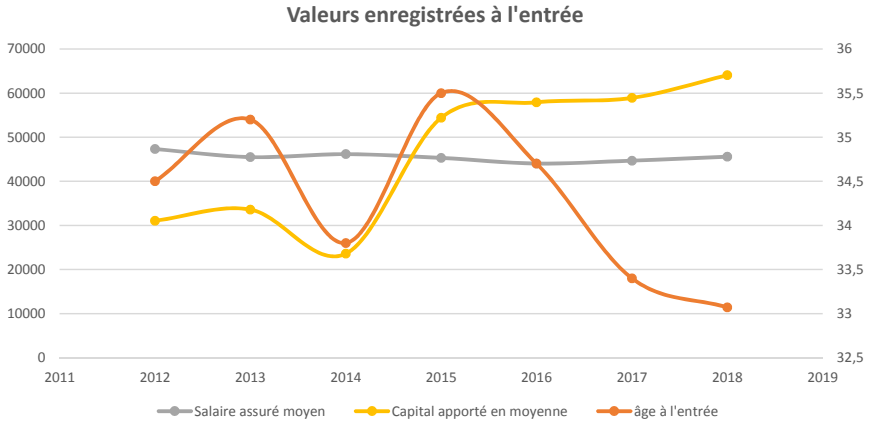

ADAPTATION DES SALAIRES AU RENCHÉRISSEMENT (INDEXATION)

Hypothèse (dès 2012)	Inflation = 1%		Adaptation salariale = 1%	Adaptation salariale cumulée selon modèle = 1%
Données effectives (*)	*Inflation*	*Inflation Cumulée*	*Indexation des salaires*	
Au 31.12.2012	-0.4%	-0.4%	0.0%	1.00%
Au 31.12.2013	0.0%	-0.4%	0.0%	2.01%
Au 31.12.2014	-0.3%	-0.7%	0.0%	3.03%
Au 31.12.2015	-1.3%	-2.0%	0.0%	4.06%
Au 31.12.2016	0.0%	-2.0%	0.0%	5.10%
Au 31.12.2017	0.8%	-1.2%	0.0%	6.15%
Au 31.12.2018	0.7%	-0.5%	0.0%	7.21%

(*) Indice suisse des prix à la consommation, base 2010=100, référence indice fin 2011 = 99.3%

INTÉRÊTS SUR LE CAPITAL ÉPARGNE DES ASSURÉS ACTIFS

Hypothèse	Intérêt annuel = 3% Dès 2017 = 2,5%	
Données effectives	*Annuel*	*Intérêts pour année suivante (*)*
2012	3.00%	1.5%
2013	3.00%	1.75%
2014	3.00%	1.75%
2015	1.00%	1.25%
2016	2.00%	1.00%
2017	3.75%	1.00%
2018	1.00%	1.00%

(*) Intérêt appliqué en cas de sortie et de retraite. En conformité à la jurisprudence fédérale, dès 2016, le taux d'intérêt appliqué pour les situations de retraite et sortie au 31 décembre de l'année en cours correspond à l'intérêt attribué pour l'année en cours.

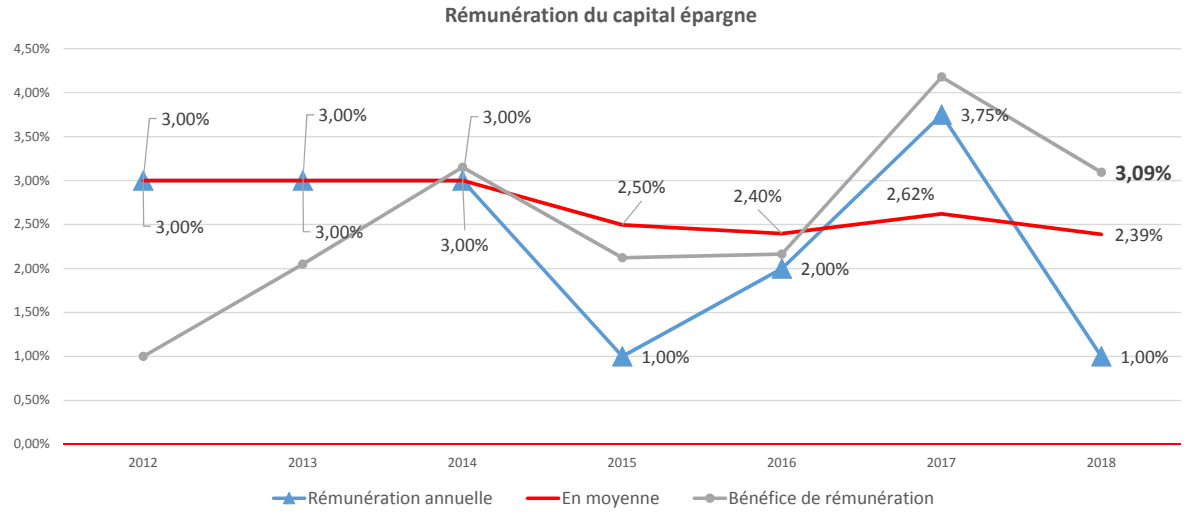

Le bénéfice d'intérêt représente la différence entre l'intérêt qui aurait dû être crédité sur les capitaux épargne tenant compte de l'adaptation au renchérissement effective des bases salariales (qui est nulle depuis 2012 – pas d'indexation de l'échelle des traitements en phase d'absence de renchérissement) en regard des hypothèses retenues pour l'objectif de prestation souhaité (soit 47 % du salaire AVS). Une valeur positive - à fin 2018 de 3.09 % en moyenne géométrique- signifie que les intérêts rémunératoires effectivement attribués depuis 2012 représentent pour les assurés une certaine réserve pour atteindre l'objectif de prestations réglementaire.

INTÉRÊTS SUR LE CAPITAL ÉPARGNE DE RETRAITE ANTICIPÉE DES ASSURÉS ACTIFS

Données effectives

	Annuel	Intérêts pour année suivante (*)
2012	1.5%	0.0%
2013	1.5%	0.0%
2014	1.75%	0.0%
2015	0.0%	0.0%
2016	0.0%	0.0%
2017	1.0%	0.0%
2018	0.0%	0.0%

(*) Intérêt appliqué en cas de sortie et de retraite.

RENDEMENT DE LA FORTUNE

Hypothèse

Annuel 4% Dès 2017 : 3.25%	

Données effectives

	Annuel	En moyenne
2012	6.63%	6.63%
2013	6.51%	6.57%
2014	5.84%	6.32%
2015	1.81%	5.17%
2016	3.78%	4.90%
2017	8.45%	5.48%
2018	-3.38%	4.16%

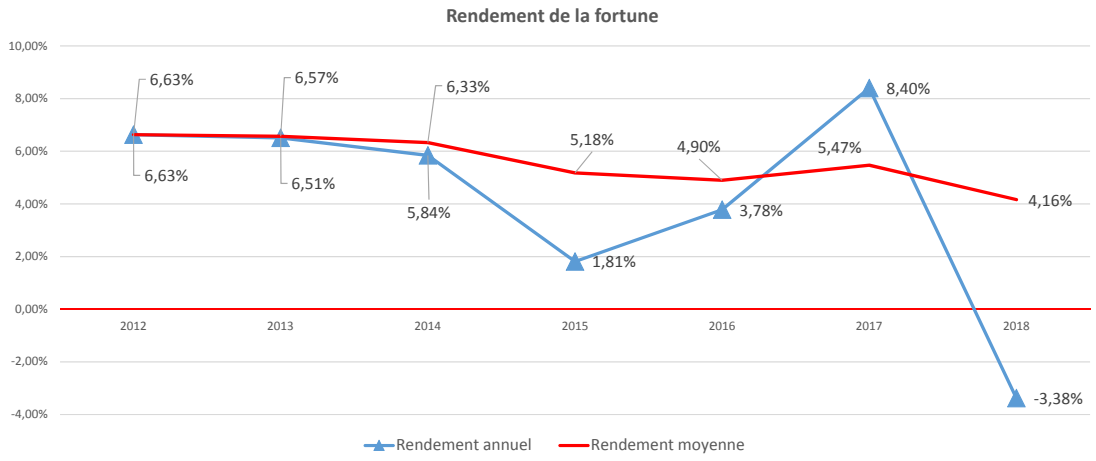

ADAPTATION DES RENTES AU RENCHÉRISSEMENT (INDEXATION)

Hypothèse (dès 2012)	Adaptation = 0%			
Données effectives (*)	*Renchérissement*	*Cumulé dès 2006*	*Cumulé dès 2012*	*Adaptation des rentes*
Au 31.12.2006	+0.6%	+0.6%		0.0%
Au 31.12.2007	+2.0%	+2.6%		0.0%
Au 31.12.2008	+0.7%	+3.3%		0.0%
Au 31.12.2009	+0.3%	+3.6%		0.0%
Au 31.12.2010	+0.5%	+4.1%		0.0%
Au 31.12.2011	-0.7%	+3.4%		0.0%
Au 31.12.2012	-0.4%	+2.3%	-0.4%	0.0%
Au 31.12.2013	0.0%	+2.3%	-0.4%	Allocation unique 2.66%
Au 31.12.2014	-0.3%	+2.0%	-0.1%	0.0%
Au 31.12.2015	-1.3%	+0.7%	-2.0%	0.0%
Au 31.12.2016	0.0%	+0.7%	-2.0%	0.0%
Au 31.12.2017	0.8%	+2.2%	-1.2%	0.0%
Au 31.12.2018	**0.7%**	**+2.9%**	**-0.5%**	**0.0%**

(*) Indice suisse des prix à la consommation, base 2010=100

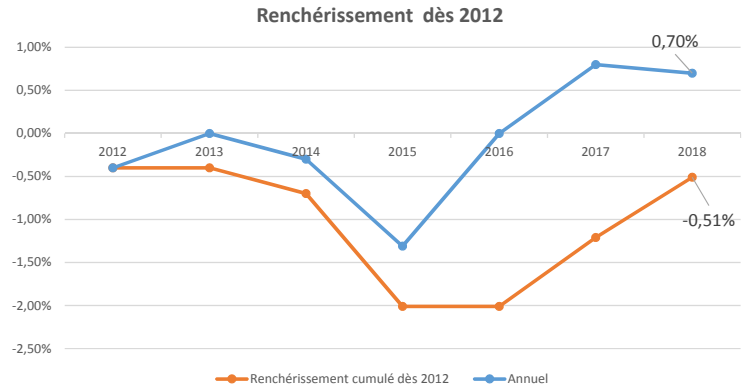

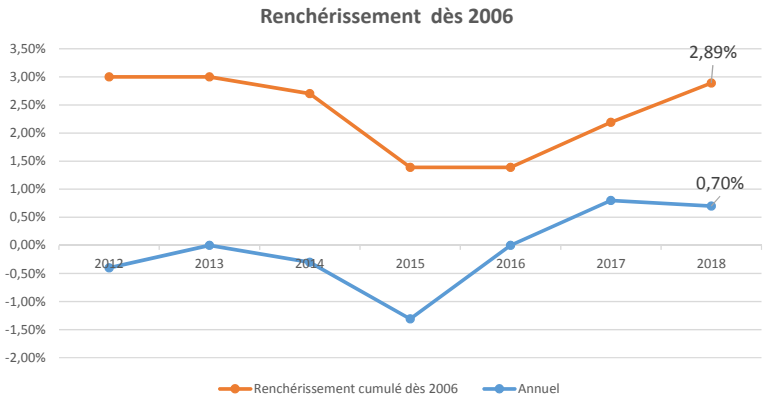

Selon l'article 36 LIEP entré en vigueur au 1.1.2007 et applicable pour une durée de 5 ans, tenant compte d'un renchérissement annuel de moins de 2 % et sur la durée inférieure à 6 %, les rentes n'ont pas été indexées. Dès 2012, l'adaptation des rentes au renchérissement relève de la seule compétence de l'organe paritaire qui doit en priorité tenir compte des capacités financières de la Caisse. En décembre 2014, une allocation unique de 2.66 % de la rente annuelle a été allouée. Au vu de l'évolution du renchérissement aucune indexation des rentes n'a eu lieu depuis.

D'autres explications liées au plan de financement figurent au chiffre 5.9 de l'annexe.

Banque Cantonale du Valais
www.bcvs.ch

Revue 2018 – L'année de la politique

L'année 2018 a été marquée par plusieurs éléments. Elle a commencé avec un optimisme des investisseurs provoqué notamment par la réforme de l'imposition des entreprises aux Etats-Unis. Cette euphorie ensuite a été stoppée après l'implémentation de taxes de douane entre les Etats-Unis et la Chine, influençant à plusieurs reprises les marchés. De plus, les négociations pour le Brexit ont eu lieu tout au long de l'année. Les inquiétudes liées au risque d'une dégradation des relations entre l'Italie et Bruxelles sur la question du déficit budgétaire 2019 ont également perturbé les marchés. Du côté des politiques monétaires, l'accélération de l'inflation aux Etats-Unis a augmenté les prévisions de hausse de taux US, un scénario qui n'a pas été salué par les marchés globaux.

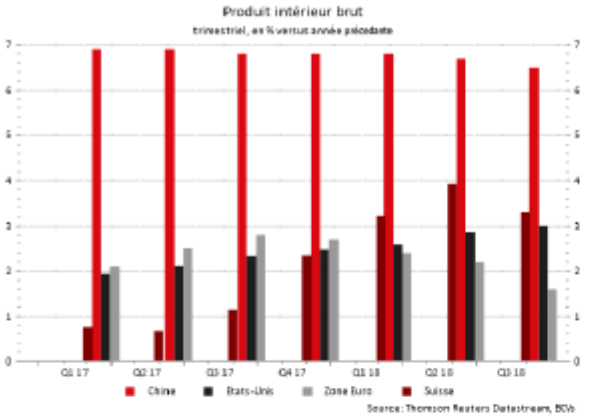

En 2018, le taux d'accélération économique s'est réduit et la croissance dans les différentes régions s'est développée de manière plus différenciée et moins synchronisée. Les Etats Unis sont sortis gagnants tandis que la transition de l'économie chinoise vers moins d'endettement a pesé sur sa croissance. Les risques politiques ainsi que le bas niveau d'investissement ont freiné l'activité économique en Europe. La Suisse a pu profiter de la demande extérieure et de la consommation privée qui se trouve dans une bonne situation.

Une très forte nervosité des marchés et des disparités importantes au sein des différentes places financières mondiales a perduré tout au long de l'année. Par conséquent, 2018 a été une année difficile. Sur le plan mondial, les liquidités ont surperformé les actions et les obligations. Les rendements peu attrayants, voire négatifs des obligations, n'ont pas pu compenser la mauvaise performance des marchés des actions. Le marché actions US, qui a moins souffert dans le monde des pays développés, a profité de la réforme fiscale.

Banque Cantonale du Valais
www.bcvs.ch

Perspectives 2019- la gestion du risque prendra tout son sens

En 2019, les marchés pourraient rester exigeants. D'un côté, sur le plan économique, le momentum de la croissance globale devrait ralentir à un rythme de 3.5% contre 3.7% en 2018. De plus, les politiques monétaires devraient continuer à se diriger vers la normalisation. Dans ce contexte, la Banque Centrale Européenne va terminer son programme de "Quantitative Easing" (QE) dans lequel elle achetait des obligations afin d'abaisser les taux longs en Europe. Une hausse de taux graduelle est attendue pour la Banque Centrale Américaine. De l'autre côté, la volatilité des marchés devrait rester élevée en raison des différentes incertitudes politiques déjà présentes en 2018.

Prévision PIB Réel

	2016	2017	2018*	2019*	2020*
Monde	3.3	3.7	3.7	3.5	3.3
Zone Euro	1.9	2.4	1.9	1.6	1.5
Suisse	1.6	1.6	2.9	1.7	1.7
US	1.6	2.2	2.9	2.6	1.9
Chine	6.7	6.9	6.6	6.2	6.0

*estimations

Source: Bloomberg, BCVs

Suisse: rendements 10 ans et taux de la Banque Centrale Suisse
en %

Source: Thomson Reuters Datastream, BCVs

La poursuite de la croissance, des taux inflationnistes plus présents et des politiques moins stimulantes constituent un environnement qui est moins favorable à la classe d'actifs obligataire. En 2019, les rendements étant extrêmement faibles sur la plupart des marchés, la performance devrait être médiocre, voire négative. Un scenario de crise, où les obligations de qualité seraient fortement demandées, est peu probable à ce jour.

Bénéfices par action

Source: Thomson Reuters Datastream, BCVs

Les sociétés en Europe et en Suisse ont rattrapé une grande partie des bénéfices perdus après la crise financière de 2008 tandis que les bénéfices américains ont presque doublé. Même si les récentes prévisions sur les prochains résultats ont été révisées à la baisse pour certaines régions du monde, ces dernières vont être soutenues par la croissance globale. De plus, les évaluations des actions se sont rapprochées de leur niveau moyen, grâce au recul de leur prix au quatrième trimestre 2018. Par conséquent, nous préférons les actions aux obligations en 2019. Finalement, avec une évolution des marchés moins linéaire et une corrélation historiquement plus élevée des différentes classes d'actifs dans des périodes volatiles, la gestion du risque reprendra tout son sens en 2019.

Sion, le 31 décembre 2018
BCVs Asset Management

Performance des principaux marchés en actions en 2018 en monnaie locale

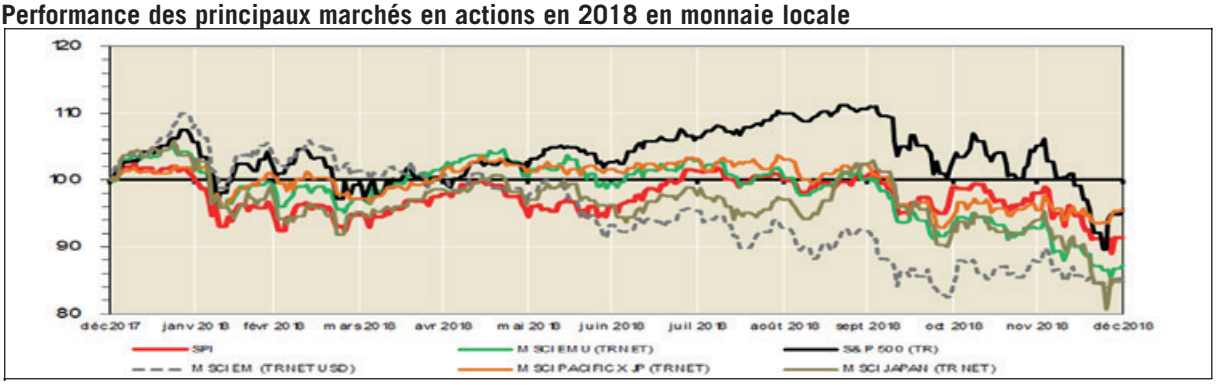

Evolution des rendements des principaux marchés obligataires en 2018

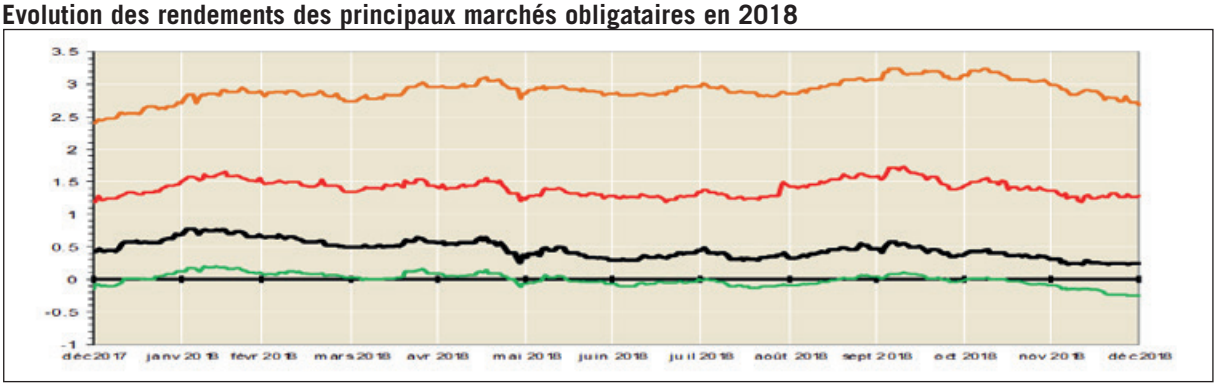

Performance des principales devises en 2018

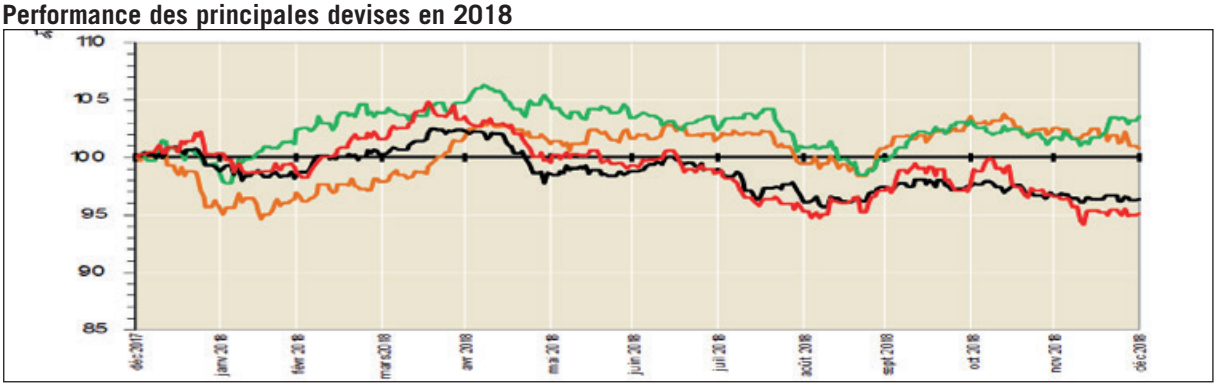

COMMENTAIRES DE PLACEMENT PAR CLASSES D'ACTIFS

Liquidités et placements à court terme

Les résultats de cette classe d'actifs ont été impactés d'une part par le repli de l'Euro/CHF compensé par le regain du USD/CHF et d'autre part par les intérêts négatifs pratiqués par les banques sur nos comptes CHF. Le montant payé à titre d'intérêts négatifs suite aux décisions de la BNS s'est élevé à CHF 526'000.- Globalement le résultat final 2018 aura été de -0,27 % contre -0,87 % pour l'indice de référence.

Obligations CHF

Les obligations en CHF ont légèrement sous-performé leur indice de référence de 0,86 % et affichent une performance absolue de -0,66 %. Les taux CH s'étant replié en fin d'année expliquent que l'indice a pu clôturer l'année avec un résultat de 0,2 %. Dans ce contexte de léger repli des taux d'intérêt, la duration plus faible du portefeuille de CPVAL (environ 4 ans vs 8 ans pour l'indice) témoigne de l'approche prudente de la Caisse dans ce segment. Les taux de la Confédération à 10 ans sont passés de -0,15 % en début d'année à -0,10 % à fin décembre.

Dans l'environnement actuel de très faible rendement, l'efficacité des obligations suisses comme actifs stabilisateur en cas de stress financier est probablement inférieur à la mesure historique, d'où une exposition très faible de la Caisse dans cette classe d'actifs (5,3 % de la fortune).

Obligations en monnaies étrangères
Cette classe a été entièrement restructurée en début d'année. Le réajustement a été initié dans le but d'aller chercher un rendement complémentaire dans certaines poches obligataires, notamment dans des emprunts des marchés émergents en USD et en monnaies locales. D'autre part, ce réajustement a également permis de réduire de façon substantielle les coûts de près de 0,30 % par année, soit environ CHF 1,2 mios par an.
Cette nouvelle structure, couplée à un mécanisme de rebalancement annuel, permettra de garder les caractéristiques d'un portefeuille obligataire pouvant servir de contre balancier en cas de coup dur dans la partie investie en actions.
2018 n'aura cependant pas été faste pour cette nouvelle restructuration puisque le résultat de -6,46 % reste bien inférieur au -0,6 % de l'indice. Il convient toutefois de relever que le mauvais comportement des pays émergents, principal responsable de ce résultat, a été fortement exagéré l'année dernière.

Obligations convertibles
Cette classe d'actif a un peu moins souffert que la classe Actions mais elle présente quand même une performance annuelle négative de -7,86 %. Le portefeuille a subi quelques modifications au cours du deuxième semestre avec une vente de deux fonds (Mirabaud Europe et Man Global) pour se concentrer sur 4 fonds complémentaires et plus performants.

Prêt à l'employeur
Le prêt à l'employeur a rapporté 3 % en 2018, soit environ 6,3 % de plus que le reste du portefeuille global de la Caisse. Il représente au 31 décembre 18,8 % de la fortune de la Caisse. Son rôle reste toujours très important dans l'approche globale de la gestion de CPVAL étant donné sa vocation stabilisatrice en termes de risque/rendement.

Actions suisses
Cette classe d'actif a surperformé son indice de référence depuis le début de l'année dans un contexte de forte baisse. Les petites et moyennes capitalisations suisses ont influencé négativement les résultats et ont affiché des résultats inférieurs au marché suisse dans sa globalité (-17,2 % vs -8,57 %). En revanche, les actions suisses locales, principalement composées d'actions de la BCV et du BVZ, ont réalisé une excellente performance d'environ 20 %.

Actions étrangères
Cette classe a également été restructurée. Le nouveau portefeuille Actions internationales est désormais mis en œuvre par le truchement de certains fonds régionaux et de fonds globaux. Le choix d'attribuer une pondération constante à chaque région pour pouvoir bénéficier du « bonus de rééquilibrage » a été validé. Une allocation avec une moindre exposition aux actions américaines au bénéfice des autres régions permet une meilleure diversification du portefeuille et une réduction du risque de surévaluation. En termes de caractéristiques globales, le rendement du dividende et la performance attendue d'une telle allocation sont supérieurs à l'indice m0ndial alors que les mesures de risques sont presque similaires.
Les résultats 2018 ont toutefois été mauvais dans leur ensemble puisque 2018 s'est terminé avec des moins-values de -10,79 % essentiellement causées par des forts reculs dans les pays émergents.
Si les actions internationales ont été les plus malmenées en 2018, c'est parce qu'elles ont pâti de la hausse des taux directeurs américains, du conflit commercial entre les USA et la Chine et des prémices de ralentissement de la croissance mondiale.

Investissements alternatifs
La classe d'actif enregistre une performance légèrement négative de -0,81 % pour une exposition totale de 4,7 %, soit CHF 194 mios. Elle a également été restructurée au cours de l'année et présente désormais une diversification sur trois types d'investissements tels que des senior loans, de la microfinance et de l'infrastructure.

Hypothèques
Cette classe d'actif, dont la performance 2018 a été de 1 %, est en voie de liquidation. Courant 2018, trois dossiers Hypotheka ont été remboursés, de sorte que l'exposition restante s'est réduite à 3 dossiers pour un engagement total de CHF 4,8 mios. Depuis le début des procédures pénales liées à cette fondation, l'affaire Hypotheka a évolué de manière positive pour notre Institution dont tous les dossiers encore en cours font l'objet d'une convention avec les débiteurs et sans perte pour CPVAL.

Immobilier direct
Cette classe d'actif a réalisé une bonne performance en 2018 (3,4 %), certes inférieure à celle de 2017, mais avec l'acquisition de nouveaux terrains et le début de constructions pour plus de CHF 37 mios dont la rémunération est encore nulle. Ce résultat a essentiellement été obtenu grâce aux mesures de gestion efficaces mises en place et axées sur du long terme. CPVAL a également poursuivi son effort de recherche d'objets intéressants, ceci afin d'augmenter son exposition dans le portefeuille global de la Caisse et de ramener son poids à l'intérieur des marges tactiques définies par la Caisse.

Immobilier suisse fondation
Cette classe d'actif, représentant 5,6 % de la fortune de CPVAL a réalisé une performance positive de 4,05 %.

Immobilier suisse fonds
Le consolidé de cette classe d'actif présente une surperformance relative de 1,8 % malgré une performance absolue de -3,52 %. Les agios des fonds immobiliers ont connu de forts mouvements en cours d'année, mais terminent cependant l'année en net repli par rapport à leur niveau de fin 2017 (15,6 % vs 28,3 % en début d'année).
De manière générale, le portefeuille de CPVAL présente un profil de risque plus défensif par rapport à son indice tout en ayant pu de par le passé profiter du potentiel du marché. En effet, sur un historique de 60 mois, le portefeuille affiche une performance annualisée supérieure (5,75 % vs 4,85 %) pour un risque moindre (6,13 % vs 8,49 %) par rapport à son indice de référence.

Immobilier étranger
Cette classe d'actif a réalisé une performance absolue légèrement négative de -0,12 %. La bonne diversification de cette dernière à travers des fonds, fondations, actions et infrastructures aura permis d'éviter d'enregistrer des résultats plus pénalisants.

Matières premières
La classe d'actif a été fortement restructurée en 2018 de sorte qu'elle ne comprend aujourd'hui plus que deux investissements pour une exposition globale de CHF 77 mios, soit 1,86 % de la fortune totale de la Caisse. Les résultats 2018 enregistrés n'ont pas permis d'échapper au marasme qui régnait sur les différentes matières premières. Globalement la performance a été de -13,01 %. La faiblesse de l'or (ainsi que des autres métaux) et du pétrole expliquent ces résultats.

Global
Globalement, CPVAL aura réalisé une performance, certes en ligne avec celles de principales Caisses publiques, mais quand même négative de -3,38 %. La sous-performance vis-à-vis de notre indice de référence aura été de -0,62 %. L'explication principale de cet écart réside dans l'exposition de la Caisse dans les pays émergents, aussi bien d'un point de vue Actions que d'un point de vue Obligations.

Performances comparatives par classes d'actifs au 31.12.2018

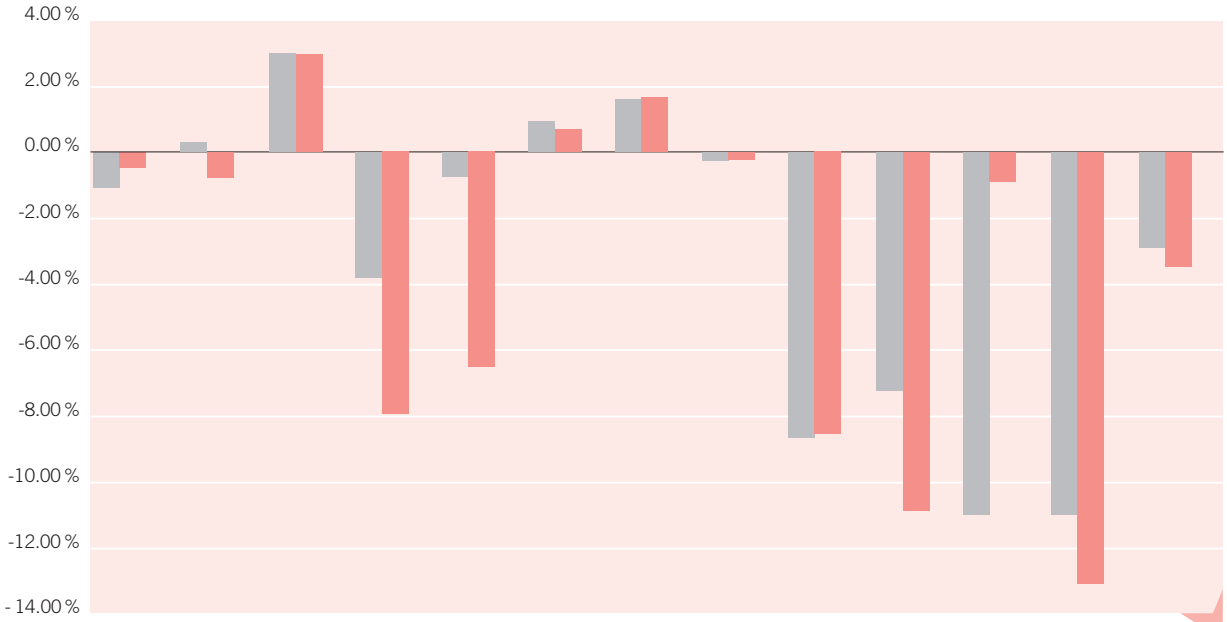

	Liquidités	Obligations suisses	Prêt Employeur	Oblig conv.	Obligations en ME	Hypothèques	Immobilier suisse	Immobilier étranger	Actions suisses	Actions Monde	Alternatifs	Matières premières	Total
Indice	-0.87%	0.20%	3.00%	-3.71%	-0.60%	1.00%	1.65%	-0.12%	-8.57%	-7.14%	-10.94%	-10.89%	-2.76%
Portefeuille	-0.27%	-0.66%	3.00%	-7.86%	-6.46%	0.75%	1.72%	-0.12%	-8.48%	-10.79%	-0.81%	-13.01%	-3.38%

Performances comparatives de 2006 à 2018

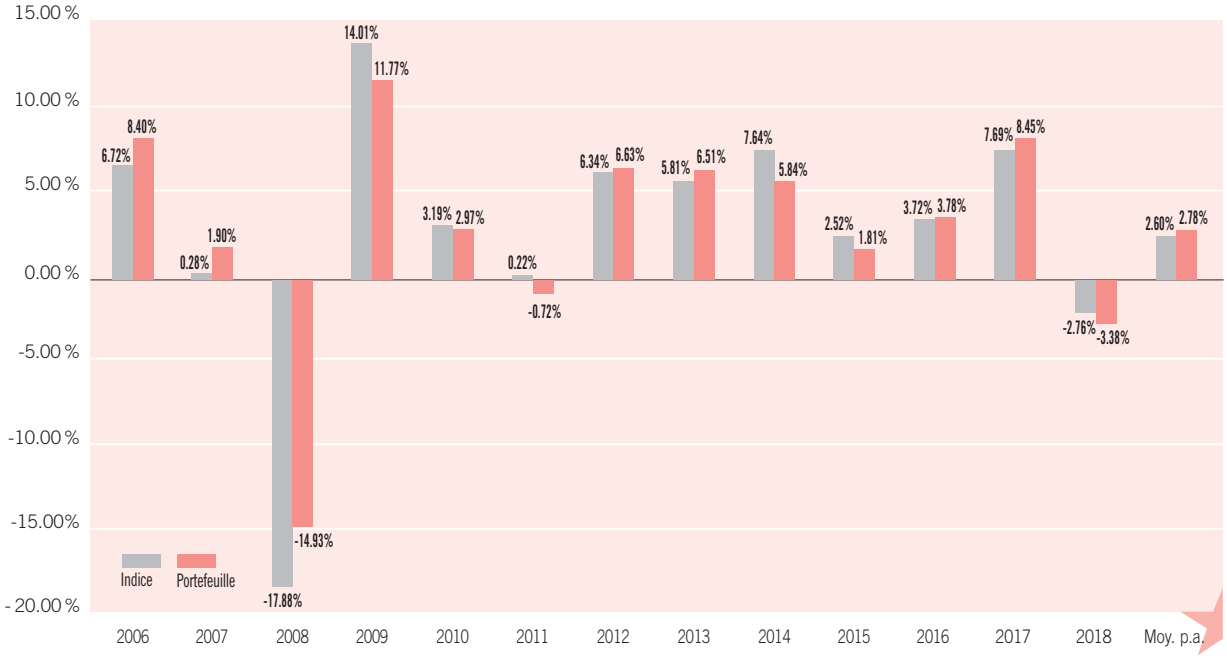

Bilan au 31 décembre 2018

		31.12.2018	31.12.2017
ACTIF	annexe	CHF	CHF
Placements	**6.4**	**4'150'636'146.89**	**4'282'265'499.39**
Liquidités et placements à court terme		197'397'011.87	240'211'005.22
Créances à court terme	7.1	24'110'364.88	21'051'596.87
Prêt à l'Etat du Valais		776'882'350.00	791'030'300.00
Obligations et autres créances de débiteurs suisses		267'220'029.27	271'571'995.56
Obligations de débiteurs étrangers		400'914'346.35	363'590'126.76
Actions de sociétés suisses		626'349'973.67	651'020'153.52
Actions de sociétés étrangères		644'546'258.64	701'301'652.77
Immeubles et fonds immobiliers suisses		719'908'044.72	685'557'141.27
Fonds immobiliers étrangers		217'584'852.48	214'705'987.97
Placements non-traditionnels		194'003'693.81	197'269'776.63
Prêts hypothécaires		4'801'513.59	16'776'553.60
Matières premières		76'917'707.61	128'179'209.22
Compte de régularisation actif	**7.1**	**1'578'325.54**	**1'946'663.25**
TOTAL DE L'ACTIF		**4'152'214'472.43**	**4'284'212'162.64**

		31.12.2018	31.12.2017
PASSIF	annexe	CHF	CHF
Dettes		**12'097'817.02**	**10'038'546.73**
Prestations de libre passage et rentes		10'609'147.77	8'861'868.35
Autres dettes	7.2	1'488'669.25	1'176'678.38
Compte de régularisation passif	**7.3**	**3'341'650.90**	**4'186'642.96**
Provisions non techniques		**0.00**	**0.00**
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		**5'320'841'000.00**	**5'185'275'000.00**
Capital de prévoyance des assurés actifs		2'389'814'000.00	2'339'276'000.00
Capital de prévoyance des rentiers		2'603'724'000.00	2'534'794'000.00
Provisions techniques	5.7	327'303'000.00	311'205'000.00
Part en répartition autorisée	**5.8**	**-1'400'065'995.49**	**-1'333'288'027.05**
Réserve de fluctuation de valeurs	**6.3**	**216'000'000.00**	**418'000'000.00**
TOTAL DU PASSIF		**4'152'214'472.43**	**4'284'212'162.64**

Compte d'exploitation au 31 décembre 2018

	annexe	2018 CHF	2017 CHF
Cotisations, apports ordinaires et autres		**221'869'639.36**	**217'348'947.31**
Cotisations des salariés		78'571'536.15	77'058'718.00
Cotisations de l'employeur		120'126'992.60	118'128'216.40
Cotisations complémentaires de l'employeur	7.4	13'726'969.46	13'195'959.30
Primes uniques et rachats	7.4	9'444'141.15	8'966'053.61
Prestations d'entrée		**58'224'709.58**	**48'903'985.10**
Apports de libre passage		53'472'819.16	45'301'456.25
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		4'751'890.42	3'602'528.85
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		**280'094'348.94**	**266'252'932.41**
Prestations réglementaires		**-214'354'184.65**	**-212'024'106.55**
Rentes de vieillesse	7.5	-159'689'746.90	-151'856'599.60
Rentes de survivants		-20'621'842.50	-20'099'176.60
Rentes d'invalidité		-5'012'183.70	-5'197'476.55
Autres prestations réglementaires	7.6	-18'872'519.65	-18'126'573.60
Prestations en capital à la retraite ou au décès		-10'157'891.90	-16'744'280.20
Prestations réglementaires		**0.00**	**0.00**
Prestations de sortie		**-47'495'462.84**	**-41'907'471.27**
Prestations de libre passage en cas de sortie		-39'289'158.54	-32'666'816.67
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	7.7	-8'206'304.30	-9'240'654.60
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		**-261'849'647.49**	**-253'931'577.82**
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	**7.8**	**-134'116'579.55**	**-184'030'373.70**
Constitution de capitaux de prévoyance des assurés actifs		-26'273'264.05	33'550'475.75
Constitution de capitaux de prévoyance des rentiers		-68'930'000.00	-133'088'210.55
Constitution/Dissolution de provisions pour vieillissement de l'effectif	5.7	-15'313'000.00	-14'593'000.00
Constitution/Dissolution de provision garanties changement primauté	5.7	4'514'000.00	5'764'000.00
Constitution/Dissolution de provision changement taux technique		-3'723'000.00	1'098'000.00
Constitution/Dissolution de provision maintien du taux de conversion		-1'576'000.00	2'410'000.00
Constitution/Dissolution de provisions pour indexation rentes		0.00	0.00
Rémunération du capital épargne		-22'815'315.50	-79'171'638.90

	annexe	2018 CHF	2017 CHF
Charges d'assurance		**-728'191.75**	**-708'568.10**
Cotisations au fonds de garantie	5.3	-728'191.75	-708'568.10
Résultat net de l'activité d'assurance		**-116'600'069.85**	**-172'417'587.21**
Résultat net des placements	**6.7**	**-149'703'981.87**	**330'142'659.82**
Liquidités et intérêts sur prestations de libre passage		2'494'969.21	-10'364'493.83
Obligations et autres créances de débiteurs suisses		17'617'422.00	33'534'137.35
Obligations de débiteurs étrangers		-26'194'140.80	22'039'632.73
Actions de sociétés suisses		-56'004'498.34	122'335'795.75
Actions de sociétés étrangères		-79'521'950.13	102'472'871.96
Immeubles et fonds immobiliers suisses		19'564'074.99	36'756'604.26
Fonds immobiliers étrangers		2'195'018.18	24'701'598.22
Placements non-traditionnels		-855'111.24	6'926'583.85
Créances en titres hypothécaires		-284'063.05	443'732.60
Matières premières		-11'850'189.96	9'570'645.98
Frais d'administration de la fortune	6.9	-17'632'636.61	-19'280'469.84
Rétrocessions de commissions sur produits de placements	6.9	767'123.88	1'006'020.79
Dissolution / Constitution de provisions non techniques		**0.00**	**0.00**
Autres Produits		**0.00**	**0.00**
Frais d'administration	**7.9**	**-2'473'916.72**	**-2'517'208.73**
Coûts de l'administration générale		-2'251'029.57	-2'204'730.23
Frais de marketing et de publicité		0.00	0.00
Frais de courtage		0.00	0.00
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle		-203'142.20	-287'118.00
Emoluments de l'autorité de surveillance		-19'744.95	-25'360.50
Excédent des produits (+) / charges (-) avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		**-268'777'968.44**	**155'207'863.88**
Constitution (-) / Dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeurs		**202'000'000.00**	**-155'000'000.00**
Excédent des produits (+) / charges (-)		**-66'777'968.44**	**207'863.88**

Annexe aux comptes

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

CPVAL est une institution indépendante de droit public avec personnalité juridique. Son but consiste à mettre en œuvre et gérer, dans le cadre de la LPP et de la LIEP, la prévoyance professionnelle du personnel de la fonction publique cantonale, du personnel enseignant de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel ainsi que du personnel des institutions affiliées.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Caisse est inscrite au Registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'Autorité de surveillance de Suisse Occidentale, en application de l'article 48 LPP. Comme elle est soumise à la LPP ainsi qu'à la LFLP (loi fédérale sur le libre passage), elle est également affiliée au fonds national de garantie auquel elle verse une cotisation annuelle. Son affiliation porte le numéro VS 005.

1.3 Indication des actes et des règlements

Le cadre des activités de la Caisse est fixé dans les lois et règlements suivants :

- Lois et ordonnances sur la prévoyance professionnelle (LPP, LFLP)
- Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance du 12 octobre 2006 (LIEP), modifiée le 15.09.2011
- Règlement de base du 25 janvier 2012 et avenant No 1 (modifications du 22.01. ; du 26.04 ; du 22.11.2017 et modifications du 23.05.218)
- Règlement d'application des garanties du 29 février 2012, modifié le 26.09.2018
- Règlement d'organisation du 24 février 2010, modifié en 2016
- Règlement de l'assemblée des délégués du 22 juin 2011
- Règlement de placement du 1er janvier 2010, remplacé par la version du 22 octobre 2014 dont l'entrée en vigueur a été fixée au 01.01.2015
- Règlement immobilier du 23 novembre 2011 modifié en 2018
- Règlement des indemnités des membres du comité du 24 février 2010, modifié en 2014
- Règlement sur les passifs de nature actuarielle du 17 décembre 2014, modifié en 2016
- Règlement de direction du 23 décembre 2009, modifié en 2016 et en 2017
- Règlement de signatures du 23 décembre 2009
- Règlement relatif à la liquidation partielle de la Caisse du 19 décembre 2012
- Règlement SCI (système de contrôle interne) du 23 janvier 2013
- Règlement de financement et d'utilisation du résultat annuel du 22.10.2014

1.4 Organes/Droit à la signature

Les organes de la Caisse sont :

- le Comité, organe de gestion paritaire, dont les membres sont élus pour quatre ans,
- l'assemblée des délégués composée de 150 membres élus par les associations de personnel et de retraités pour une durée de quatre ans,
- la direction,
- l'organe de révision.

La Caisse est engagée par la signature collective à deux du président ou du vice-président et du directeur ou du directeur adjoint.

Composition du Comité

Le Comité paritaire se compose de dix membres. Les cinq membres représentant les assurés ont été élus par l'assemblée des délégués du 21 juin 2017 pour la période 2018 - 2021. Les cinq représentants de l'employeur ont été nommés pour deux ans (2019-2020) par décision du Conseil d'Etat.

Représentants des assurés	**Représentants des employeurs**
Roland Crettaz	Patrick Fournier
Gérald Duc	Pascal Kuchen
Philippe Duc	Franz Michlig
Léonard Farquet (dès 01.01.2018)	Damien Revaz
Denis Varrin	David Théoduloz

1.5 Gérance

La gérance de la Caisse est confiée à une équipe de dix personnes sous la direction de Messieurs Patrice Vernier, directeur et Guy Barbey, directeur adjoint. Le groupe a pour mission d'administrer les affaires courantes de la Caisse et d'exécuter les décisions du Comité ainsi que des commissions de placement et des immeubles.
Le directeur et le directeur adjoint assistent avec voix consultative aux séances du Comité, des Commissions ainsi qu'à l'assemblée des délégués. Sauf dispositions contraires ils participent d'office aux commissions ad hoc mises en place par le Comité.

1.6 Expert, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle

La Caisse a désigné Prevanto SA à Lausanne, en qualité d'expert agréé au sens des articles 52d et e LPP. Elle est représentée par Madame Michèle Mottu Stella, expert en prévoyance professionnelle.

Organe de révision

En conformité avec les dispositions fédérales, il relève de la compétence du Comité de la Caisse de désigner un organe de révision. Par décision du 25.09.2013, la société PricewaterhouseCoopers SA s'est vue attribuer dès 2013 le mandat de vérification de la gestion, de la comptabilité et du placement de la fortune au sens des articles 52b et c LPP. Mandat qui a été renouvelé en 2016 pour une durée de trois ans.

Conseillers - Médecins-conseil :

Dr méd. Stéphane Berclaz – Sierre,
Dr méd. Pierre-Marie Dufour – Sion,
Dr méd. Pierre Féraud – Sion,
Dr med. Claudius Heimgartner – Viège,
Dr méd. Anne-Sophie Jordan Greco – Sierre,
Dr méd. Sandrine Kubli – Monthey,
Dr méd. François Kuntschen – Monthey,
Dr med. Stefan Loretan – Brigue,
Dr méd. Eric Rieger – Martigny.

Conseiller financier de la Commission de placement : M. Benoît Piette, MBS Capital Advice SA Genève.

Autorité de surveillance

Depuis le 1er janvier 2012, la Caisse est placée sous la surveillance de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, dont le siège est à Lausanne.

1.7 Institutions affiliées et nombre d'assurés par institution

Nombre d'assurés à fin	*2018*	*2017*
Addiction Valais	92	90
La Castalie	308	305
APEA - Autorité de protection	5	6
ASA-Valais	7	6
Asile des aveugles	1	1
Association valaisanne d'entraide psychiatrique (AVEP)	5	4
Caisse cantonale valaisanne de compensation	156	152
Caisse publique cantonale valaisanne de chômage	47	46
Centre de Compétences Financières SA	9	10
Chablais Région	1	1
CimArk SA	37	38
Cité Printemps	48	46
Divers	13	12
Divers Communes	146	147
Divers cycles d'orientation	72	68
Ecole cantonale d'Art du Valais (ECAV)	61	55
Eméra	205	196
Fond. Valaisanne de Probation	5	4
FOVAHM	226	222
Haute Ecole de Musique	5	5
HES-SO	663	628
Internatsstiftung Kollegium	29	29
Insieme	266	285
Institut Don Bosco	19	22
Institut Ste-Agnès	16	16
Institut St-Raphaël	72	66
Interprofession des fruits et des légumes	3	3
Kinderdorf St-Antonius	44	42
La Chaloupe	10	11
La Fontanelle	24	22
Association des entreprises Valais Excellence	3	3
Office cantonal AI	164	163
OPRA	24	29
Orif	91	97
Pro Senectute Valais	39	35
Promotion Santé Valais	80	77
Rero	19	19
Antenne Valais Romand	3	3
Satom SA	78	74
Schlosshotel Leuk	10	9
Service d'action éducative en milieux ouvert (AEMO)	0	8
Universitäre Fernstudien Schweiz	159	136
Valais / Wallis Promotion	39	35
Au total	*3304*	*3226*

La rubrique « divers » rassemble les collaborateurs d'associations liées par une convention d'assurance.

Le Comité peut affilier à la Caisse, moyennant une convention, le personnel d'autres institutions publiques ou semi-publiques. Au 1er janvier 2012, suite aux modifications réglementaires, une nouvelle convention a été contractée avec chaque institution affiliée. En outre, des conventions d'assurances ont également été conclues avec les communes ou organisations scolaires qui rémunèrent directement les enseignants pour des heures éparses liées à l'enseignement ou à la direction d'école.

A noter en 2018 la dissolution de l'association « AEMO ».

2. Membres actifs et pensionnés

2.1 Assurés actifs (rapports de prévoyance)

	2018	2017	2016	2015	2014
Situation au 1er janvier	**11698**	**11515**	**11293**	**11118**	**11227**
+ admissions	1357	1238	1183	1121	893
- démissions	751	665	611	655	729
- retraites complètes	286	363	330	260	256
- invalides	17	17	11	23	10
- décès	13	10	9	8	7
Situation au 31.12	**11988**	**11698**	**11515**	**11293**	**11118**

Les mouvements de l'effectif répertoriés ci-dessus se réfèrent aux rapports de prévoyance. Un assuré pouvant disposer de plusieurs rapports de prévoyance. Le nombre d'assurés cité en page 3 donne une indication sur le nombre de personnes assurées, raison pour laquelle le nombre total en fin de période diffère du total figurant ci-dessus.

2.2 Bénéficiaires de rentes

Catégories de rentes	2018	2017	2016	2015	2014
Retraite	4669	4464	4197	3938	3767
Invalidité	202	220	217	217	210
Conjoint	859	832	788	783	748
Enfants	304	310	294	310	306
Total	**6034**	**5826**	**5496**	**5248**	**5031**

Les données figurant ci-dessus sont établies tenant compte des types de rentes des bénéficiaires. A titre d'exemple, le bénéficiaire d'une rente de conjoint et d'une rente d'invalidité sera considéré dans chaque catégorie de manière distincte.

A noter que suite aux modifications des dispositions fédérales en matière de partage de la prévoyance par suite de divorce entrées en vigueur au 01.01.2017, 6 conjoints divorcés se sont vus reconnaître par les tribunaux le droit à une rente viagère. Ces dernières sont comptabilisées au nombre des rentes de conjoint.

3. Nature de l'application du but de la Caisse

3.1 Modifications du plan de prévoyance

Le système appliqué par CPVAL depuis le 1er janvier 2012 est un système en primauté des cotisations. Ce plan vise à obtenir, un niveau de prestations de retraite semblable à l'ancien plan en primauté des prestations, soit environ 59,2 % du dernier traitement assuré. Les prestations risques sont définies en un % fixe du traitement assuré.

La loi cantonale régissant les institutions étatiques de prévoyance prévoit en outre des dispositions transitoires destinées à renforcer les prestations de retraites de certaines catégories d'assurés menacés par une baisse potentielle des prestations de retraite futures. Le coût total de ces mesures (CHF 129'363'000) a été financé en intégralité par les employeurs affiliés à la caisse.

Capitalisation

Au 1er janvier 2007 une première capitalisation pour un montant total de 605 millions de francs a été consentie par l'Etat du Valais. Une deuxième phase de capitalisation a eu lieu lors de la fusion de la CRPE avec la CPPEV au 1er janvier 2010 à hauteur de 310 millions de francs. Enfin, au 1er janvier 2012, un troisième montant de capitalisation de 450 millions de francs a permis d'améliorer encore le degré de couverture.

3.2 Explication du plan de prévoyance

La Caisse a pour but d'assurer ses bénéficiaires contre les conséquences économiques de l'invalidité, de la retraite et du décès.

L'assurance contre les risques de décès et d'invalidité déploie ses effets dès le 1er janvier qui suit le 17ème anniversaire de l'assuré. L'assurance s'étend également à la retraite (assurance complète) au 1er janvier qui suit le 21e anniversaire. La retraite ordinaire est fixée à l'âge de 62 ans pour les catégories 1 et 4 et à 60 ans pour les catégories 2 et 5.

Le régime de prévoyance est fondé depuis le 1er janvier 2012 sur la primauté des cotisations pour les prestations de retraite. Les prestations de risque sont définies en un pourcentage fixe du salaire assuré. La prestation en cas d'invalidité correspond à 60 % du salaire assuré, la rente de conjoint à 36 % et les rentes d'enfants à 12 % du salaire assuré. La rente d'enfant de retraité correspond à 15 % de la rente de retraite.

Les bonifications de vieillesse ont été déterminées de telle sorte que tenant compte des hypothèses retenues en matière d'évolution du salaire et de l'intérêt à créditer sur le capital épargne, la rente à l'âge ordinaire de retraite atteigne près de 60 % du salaire assuré.

En sus de la rente de retraite, l'assuré reçoit, lors de sa prise de retraite, une rente-pont AVS correspondant au maximum par année à la valeur de la rente AVS maximale (Fr. 28'200.- dès 2015). Cette rente-pont est versée jusqu'à l'âge AVS. Elle est donc temporaire et remboursable à la Caisse à raison de 50 % par l'employeur et 50 % par l'assuré. Le remboursement de l'assuré s'effectue par une réduction viagère sur la rente de retraite.

3.3 Financement

Les taux de cotisation varient selon la catégorie à laquelle l'assuré appartient. Les taux sont fixés en pourcent du traitement cotisant qui se définit comme suit : traitement AVS (sans 13ème) diminué d'un facteur de coordination de 15 %.

Taux de cotisation selon les catégories d'assurés en pourcent du traitement cotisant :

	Catégorie 1 retraite 62 ans	Catégorie 2 retraite 60 ans	Catégorie 4 retraite 62 ans	Catégorie 5 retraite 60 ans
Employeur	5.2% - 27.2%	7.3% - 27.3%	4.2% - 24.2%	5.9% - 25.9%
Assuré(e)	9.8%	10.8%	8.8%	9.6%
Cotisation totale	**15% - 37%**	**18.1% - 38.1%**	**13% - 33%**	**15.5% - 35.5%**

La cotisation de l'assuré est constante au sein de la même catégorie pour toutes les classes d'âge jusqu'à l'âge ordinaire de retraite. Elle inclut une cotisation supplémentaire (pour la couverture des risques décès et invalidité, cotisations au fonds de garantie et autres frais) de 1,3%. La cotisation supplémentaire à la charge de l'employeur se monte à 1,7%. Pour l'employeur, les cotisations d'épargne sont définies selon l'âge de l'assuré et ceci de manière distincte pour chaque catégorie. La cotisation épargne est donc dépendante de l'âge de l'assuré et progresse jusqu'à l'année où l'assuré atteint l'âge terme ordinaire de retraite.

Cotisation d'assainissement
En sus des cotisations ci-dessus, les institutions affiliées, dont les engagements de prévoyance de leur personnel ne sont pas couverts à 100%, s'acquittent d'une cotisation supplémentaire de 1,5% du traitement cotisant au titre de contribution d'assainissement.

Cotisation de renforcement
Introduite suite à la modification de la LIEP du 15 septembre 2011, le nouvel article 10bis prévoit une cotisation de 0,4% du traitement assuré dont le but est exclusivement l'amélioration du degré de couverture initial. Sont soumis à cette cotisation l'Etat du Valais, ainsi que les institutions affiliées dont les engagements de prévoyance de leur personnel ne sont pas couverts à 100 pour cent.

Autres sources de financement
Les autres sources de financement sont :
- les prestations de libre passage transférées à la Caisse et les achats
- la participation des employeurs au financement du pont-AVS
- le financement, sur une base volontaire, de la retraite anticipée
- les revenus de la fortune.

Dérogation pour les Caisses en capitalisation partielle et garantie des prestations
Selon l'article 72c LPP, la garantie de l'Etat porte sur le découvert de la Caisse.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26*
En application de l'article 47 OPP2, les comptes de CPVAL sont présentés en conformité avec la dernière version des recommandations comptables Swiss GAAP RPC 26.

** Swiss Generally Accepted Accounting Principles – Recommandation relative à la présentation des comptes No 26*

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Liquidités, placements à court terme et créances à court terme
La quasi-totalité des liquidités bancaires est en franc suisse. Les créances en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année issu des relevés bancaires.

Obligations, prêt à l'Etat du Valais et autres créances de débiteurs suisses et étrangers
Les obligations cotées de même que les placements collectifs en obligations suisses sont évalués à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année. Les obligations non cotées figurent au bilan à leur valeur d'acquisition diminuée des pertes de valeur connues.

Les obligations en monnaies étrangères de même que les placements collectifs en obligations en monnaies étrangères sont évalués à la valeur boursière et convertis en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Actions de sociétés suisses et étrangères
Les actions cotées sont évaluées à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année. Les placements collectifs en actions figurent au bilan à la valeur boursière et au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Prêts hypothécaires
Les prêts hypothécaires sont évalués à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année.

Placements immobiliers en Suisse et à l'étranger
Les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement. Les valeurs locatives théoriques durables au 31 décembre sont capitalisées à un taux qui prend en compte, par objet, les éléments suivants :
– taux d'intérêt de base (taux déterminé par l'expert immobilier de la Caisse aux conditions du marché) plus supplément pour macro/micro-localisation
– frais d'exploitation
– frais d'entretien
– frais d'administration
– rénovation
– risques de loyer
– marge d'assainissement

L'évaluation est réactualisée au moins tous les cinq ans. Le parc immobilier a fait l'objet d'une nouvelle évaluation en 2015. Les immeubles en construction sont évalués au coût de construction.

Les copropriétés ordinaires sont évaluées selon la méthode DCF (« Discounted Cashflow »).

Les placements collectifs immobiliers figurent au bilan à la valeur boursière et au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Placements non-traditionnels et Matières premières
Les placements non-traditionnels et en matières premières sont évalués à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année et convertis en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

4.3 Modification des principes comptables d'évaluation et de présentation des comptes
Par rapport à l'exercice 2017, les principes comptables d'évaluation et de présentation des comptes n'ont subi aucun changement. L'annexe tient compte des dernières exigences des normes Swiss GAAP RPC 26 remaniées en 2013 et entrées en vigueur le 1er janvier 2014.

5. Couverture des risques

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance
La Caisse est entièrement autonome. Elle ne réassure aucun risque.

5.2 Evolution des engagements de prévoyance pour les assurés actifs et invalides (en milliers de CHF)

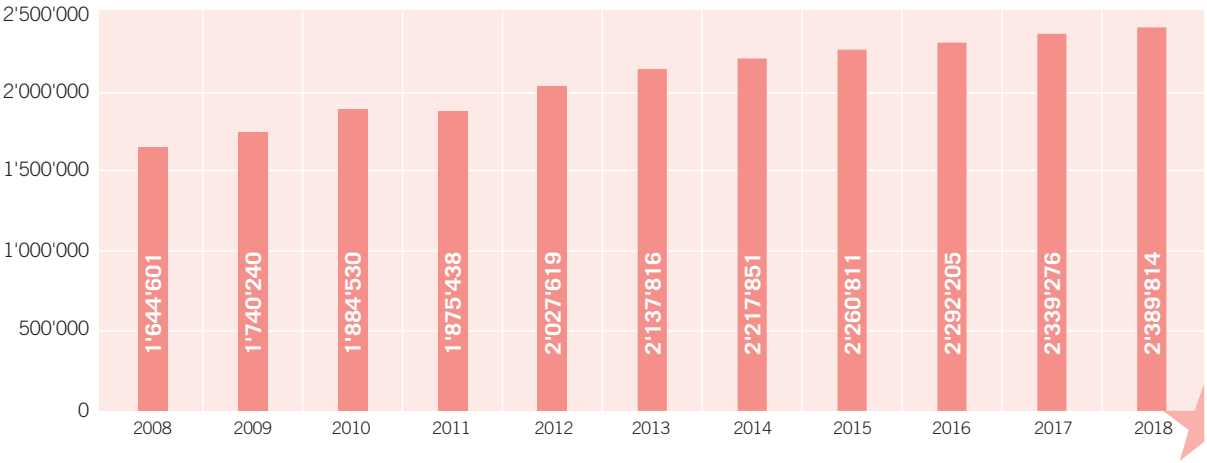

Evolution des engagements pour les assurés actifs et invalides

	2018	2017
Début de l'exercice	**2'339'276'000**	2'292'205'000
Fin de l'exercice	**2'389'814'000**	2'339'276'000
Evolution	**+50'538'000**	+47'071'000
Soit en pourcent	**+2.16%**	+2.05%

Selon décision du Comité de la Caisse, un intérêt de 1 % a été attribué sur les comptes épargnes. Les avoirs du compte de retraite anticipée n'ont pas été rémunérés (charge d'intérêts globale pour l'année 2018 de 22,8 millions. Pour 2017 un total de 79,2 millions pour une attribution de 3,75 %).

EVOLUTION DU CAPITAL ÉPARGNE POUR LES ASSURÉS ACTIFS ET INVALIDES

	2018	2017
Capital épargne au 1er janvier	**2'339'275'213.33**	**2'292'203'554.31**
Bonifications d'épargne	176'562'881.75	173'489'171'75
Allocation des garanties	4'339'109.50	5'717'484.10
Solde des apports/retraits annuels	62'625'169.39	53'893'851.75
Intérêts sur capital au 1.1 et apports/retraits	22'815'315.50	79'171'638.90
Démissions, retraites, invalidité et décès	-215'863'883.47	-265'200'487.48
Capital épargne au 31 décembre	**2'389'813'806.00**	**2'339'275'213.33**
Dont capital de retraite anticipée	7'619'609.55	7'338'325.75
Dont capital épargne pour invalides (règlement 2012)	23'916'689.00	21'354'510.69

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Loi sur la prévoyance professionnelle

La Caisse a rempli toutes les obligations légales concernant la gestion des comptes individuels de vieillesse et de prestations de libre passage, conformément aux articles 11 à 16 de l'OPP2. L'évolution de l'avoir de vieillesse des assurés se présente comme suit :

Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

en CHF	2018	2017
ASSURÉS ACTIFS		
Avoirs de vieillesse au 1er janvier	**908'656'901.41**	906'277'989.04
Bonifications de l'année	**69'806'258.80**	68'658'174.55
Libres passages LPP encaissés	**23'494'144.68**	18'246'638.12
Intérêts sur avoirs et libres passages	**8'916'042.00**	8'782'979.80
Démissions, invalidité, décès	**-79'014'340.40**	-93'308'880.1
Avoir de vieillesse au 31 décembre	**931'859'006.49**	908'656'901.41
Somme des salaires coordonnés	**540'378'794.45**	530'031'907.80
ASSURÉS INVALIDES		
Avoir des assurés invalides	**19'580'922.92**	20'694'518.6
Dont selon règlement 2012	**10'188'164.87**	**9'098'515.55**

Conformément à l'article 12 OPP2, les avoirs de vieillesse ont été crédités, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, d'un intérêt de 1,0 % (2 % pour la période du 01.01.2009 au 31.12.2011, 1,5 % du 1.1.2012 au 31.12.2013, du 01.01.2014 au 31.12.2015 intérêt de 1,75 %, 1.25 % pour 2016 et 1 % dès 2017).

Fonds de garantie LPP

Les contributions obligatoires de la Caisse au fonds de garantie ont représenté les montants suivants :

	Taux	2018	Taux	2017
contribution aux subsides pour structure d'âge défavorable (1)	0.1 %	**540'379.15**	0.1%	530'032.00
contribution pour insolvabilité du paiement des prestations légales et réglementaires (2)	0.005%	**219'634.15**	0.005%	212'799.05
Total		**760'013.30**		742'831.05
Droit aux subsides		**-28'766.65**		-23'416.45
Montant net dû		**731'246.65**		719'414.60

(1) en % des salaires coordonnés pro rata temporis

(2) en % des prestations de sortie réglementaires de tous les assurés actifs et du décuple du montant des rentes

La différence avec le montant figurant au compte d'exploitation (CHF 728'191.75) correspond au versement de subsides pour l'année 2017.

5.4 Evolution du capital de prévoyance pour les retraités (en milliers de CHF)

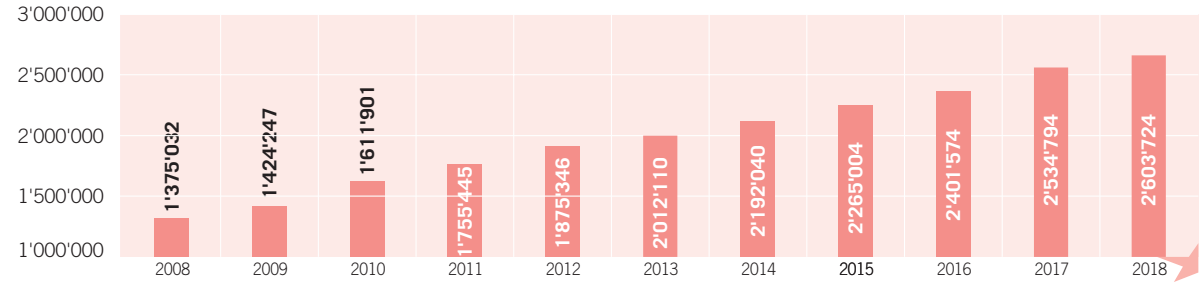

Bases techniques : à fin 2009 : EVK / PRASA 2000, 4,5% à fin 2011 : VZ2005, 4,0% à fin 2012 : VZ2005, 3,5% à fin 2013 : VZ2010, 3,5% à fin 2015 : VZ2010, 3,0% à fin 2017 : VZ2015, 3,0%

Evolution du capital de prévoyance pour les retraités	2018	2017
Début de l'exercice	**2'534'794'000**	2'401'574'000
Fin de l'exercice	**2'603'724'000**	2'534'794'000
Augmentation	**+68'930'000**	+133'220'000
Soit en pourcent	**+2.72%**	+5.55%

Tenant compte des différentes modifications des bases techniques sur les 10 dernières années, l'augmentation des engagements en moyenne géométrique - avoisine les 6 %.

5.5 Dernière expertise actuarielle

L'expert établit annuellement le montant des engagements de la Caisse envers ses assurés et pensionnés, calcule les provisions actuarielles du bilan et vérifie la conformité des dispositions réglementaires aux prescriptions légales. CPVAL demande également chaque année à son expert la remise d'un rapport d'expertise permettant de déterminer si la Caisse offre en tout temps la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales. Ce rapport doit également indiquer les sources de pertes et profits actuariels.

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Avec l'introduction du plan en primauté des cotisations au 1er janvier 2012, les engagements pour les bénéficiaires de rentes ont été déterminés au moyen des bases techniques VZ2005 selon un taux technique de 3.5 %. Dès l'année 2013, la base technique VZ2010, taux technique de 3.5 %, est appliquée au calcul des engagements de rentes. Dès 2014, le taux technique de 3.0 % selon VZ2010 a été appliqué au calcul des engagements. Dès fin 2016 la base VZ2015, taux technique de 3,0 % a été adoptée.

5.7 Provisions techniques

Evolution des provisions	2018	2017	Variation
Longévité	29'906'000	14'593'000	15'313'000
Garantie	10'685'000	15'199'000	-4'514'000
Maintien du taux de conversion	99'979'000	98'403'000	1'576'000
Baisse du taux technique rentes	132'395'000	129'441'000	2'954'000
Baisse du taux technique actifs	54'338'000	53'569'000	769'000
Total	**327'303'000**	**311'205'000**	**16'098'000**

Provision pour adaptation des bases techniques (longévité)
La provision pour adaptation des bases techniques est destinée à prendre en compte l'accroissement de l'espérance de vie qui entraîne une augmentation des engagements envers les bénéficiaires de rentes.

Selon le règlement pour les passifs de nature actuarielle du 27 décembre 2014, une provision, fixée en pourcent des capitaux de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes doit être constituée. Cette provision est fixée à 0,3 % des engagements totaux pour chaque année ultérieure à l'année de validité des bases employées. La dernière adaptation ayant eu lieu en 2016, la provision est établie à 0.6 % à fin 2018.

Provision « Garanties changement de primauté »
Cette provision résulte de l'application de l'article 2 des dispositions transitoires introduites lors de la modification du 19 septembre 2011 de la LIEP.
Par ces dispositions l'Etat du Valais, respectivement les institutions affiliées, ont accepté le financement de garanties attribuées individuellement aux assurés pour lesquels un risque de baisse des prestations de retraite à l'âge ordinaire de retraite a été déterminé par l'expert.
Pour l'attribution individuelle il a dû être tenu compte du montant maximum déterminé par le Grand Conseil de 117 millions de francs pour le personnel de l'Etat du Valais (personnel enseignant inclus). Sur ce même modèle, les institutions affiliées ont souscrit à un financement global de 13,5 millions de francs. Le montant à la charge de l'Etat du Valais s'établissant finalement à la somme de près de 116 millions de francs.
Les montant individuels sont attribués mensuellement sur les comptes épargne des assurés selon la directive d'application des garanties adoptés par le Comité en date du 25 janvier 2012.

	2018	*2017*
Provision au 1.1.	**15'199'000**	**20'963'000**
Attribution annuelle	-4'399'000	-5'717'000
Gain/perte sur provision	-570'000	-675'000
Intérêts attribués (3%)	455'000	+628'000
Provision au 31.12	**10'685'000**	**15'199'000**
Variation annuelle	-4'514'000	-5'764'000

Depuis l'introduction du plan en primauté des cotisations, une différence cumulée CHF 6'973'000 a été réalisée entre le financement et l'attribution des montants de garantie. Ce montant a été pris en compte lors de l'établissement du résultat des exercices comptables depuis l'année 2012.

Provision pour maintien du taux de conversion
La réduction du taux technique induit, en principe, une diminution actuarielle du taux de conversion.
Le Comité de la Caisse avait décidé dès 2013 de constituer une provision d'un montant de 32 millions afin de pouvoir, le moment venu et pour une durée encore à déterminer, maintenir le taux de conversion à son niveau actuel et ainsi empêcher une dépréciation des futures prestations de retraite pour les assurés actifs.
En 2014, le règlement a été modifié prévoyant de constituer une réserve pour tous les assurés éligibles à la retraite, soit les assurés âgés de 58 ans et plus (près de 12% de l'effectif). Selon les calculs de l'expert, la provision doit être augmentée de 1,5 million à CHF 99'979'000 à fin 2018.

Provision pour réduction du taux technique
A fin 2016, le Comité de la caisse a décidé de prévoir une provision pour la réduction future du taux technique. Selon les calculs de l'expert, sur l'hypothèse d'une réduction d'un demi-pourcent, un montant de 132 millions de francs doit être provisionné en vue de couvrir l'augmentation des engagements des rentes en cours consécutive à l'abaissement de ce taux.

En outre, la provision pour baisse du taux de conversion étant déterminée selon les bases techniques en vigueur au 31.12.2018, une seconde provision de 54 millions de francs doit être ajoutée pour les assurés actifs de 58 ans et plus.
Au total une provision de CHF 186'733'000.- est constituée au terme de l'exercice en cours (globalement + 3,7 millions).

5.8 Taux de couverture

Taux de couverture initiaux au 01.01.2012 selon les articles 72b et 72a LPP
Selon les dispositions fédérales, les institutions de prévoyance de droit public devaient fixer d'ici au 31.12.2013 les degrés de couverture initiaux au 1er janvier 2012 (modifications de la LPP du 17 décembre 2010 sur le financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public entrées en vigueur depuis le 1er janvier 2012).
Conformément à la décision du Comité et avec l'aval du Grand Conseil de l'Etat du Valais (approbation du 12 mars 2014) concernant la constitution d'une réserve de fluctuation de valeur de 200 millions, les degrés de couverture initiaux au 1er janvier 2012 sont établis comme suit:

Engagements et fortune

a)	Engagements envers les actifs	2'038'598'000
b)	Engagements envers les retraités	1'872'652'000
c)	**Engagements totaux**	**3'911'250'000**
d)	**Fortune** (art. 44 OPP2)	**2'997'000'000**
e)	Degré de couverture selon art. 44 OPP2	76.7%
f)	Découvert selon OPP2	914'250'000

Taux de couverture initiaux

(g)	**Fortune (article 72b, al. 3 LPP)** sous déduction de la réserve de fluctuation de valeur	**2'797'000'000**
(g)/(c)	selon article 72a et 72b LPP (dc global)	71.6%
(g-b)/(a)	selon article 72a et 72b LPP (dc des actifs)	45.5%
	Découvert	**1'114'250'000**

Le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 n'est pas à considérer comme un taux de couverture initial. Il est au 1er janvier 2012 de 76.7%.

Lorsqu'un taux de couverture initial au sens de l'art. 72a, al. 1, let. b, n'est plus atteint, l'institution de prévoyance doit prendre les mesures applicables en cas de découvert telles qu'elles sont prévues aux art. 65c à 65e LPP.

Evolution : fortune, engagements et taux de couverture	*2018*	*2017*
Fortune selon art. 44 OPP2	**4'136'775'005**	**4'269'986'973**
Fortune selon art. 72b, al. 3 LPP	**3'920'775'005**	**3'851'986'973**
Prestations de libre passage des actifs	2'365'897'000	2'317'921'000
Capital épargne des invalides	23'917'000	21'355'000
Réserve mathématique des rentiers	2'603'724'000	2'534'794'000
Provision pour longévité / actifs	14'312'000	7'003'800
Provision pour longévité / rentiers	15'594'000	7'589'200
Provision pour garanties	10'685'000	15'199'000
Provision pour taux de conversion (actifs)	99'979'000	98'403'000
Provision pour taux technique / actifs	54'338'000	53'569'000
Provision pour taux technique / rentiers	132'395'000	129'441'000
Engagements totaux	**5'320'841'000**	**5'185'275'000**
Dont engagements pour les actifs	2'569'128'000	2'513'450'800
Dont engagements pour les rentiers	2'751'713'000	2'671'824'200
Taux de couverture		
Taux global selon art. 72a et 72b LPP	73.7%	74.2%
Taux des actifs selon art. 72a et 72b LPP	45.5%	46.9%
Part en répartition autoriseé	**1'400'065'995**	**1'333'288'027**
Taux global selon art. 44 OPP2	77.7%	82.3%
Découvert selon art. OPP2	1'184'065'995	915'288'027

Selon l'article 7 de la loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (LIEP, No 172.5) l'Etat du Valais garantit les engagements réglementaires de CPVAL conformément à l'article 72c LPP.

Evolution du degré de couverture à fin 2018 (selon OPP2)

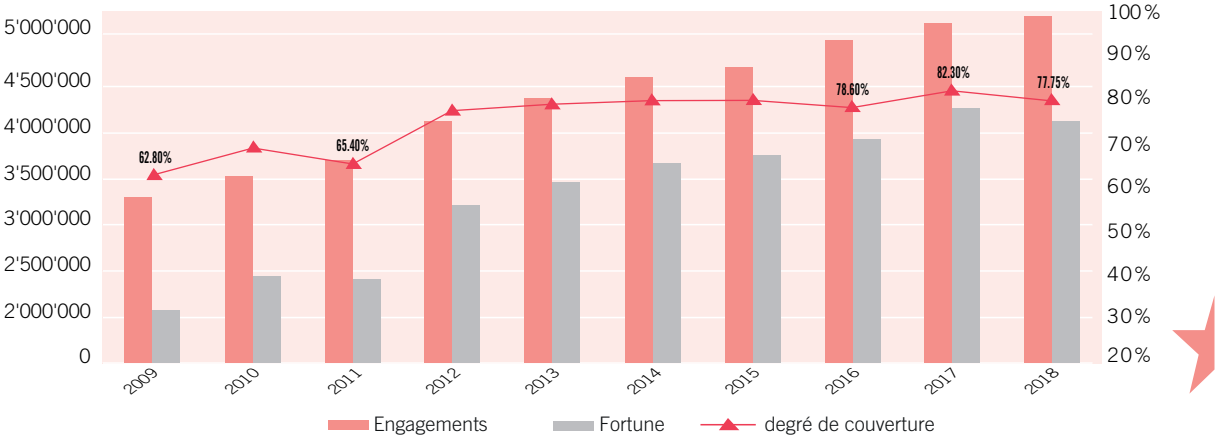

5.9 Plan de financement

Les institutions de prévoyance de corporations de droit public qui, au moment de l'entrée en vigueur de la modification du 17 décembre 2010 de la LPP, ne satisfaisaient pas aux exigences en matière de capitalisation complète et qui bénéficient de la garantie de l'Etat conformément à l'art. 72c peuvent, avec l'accord de l'autorité de surveillance, déroger au principe de la capitalisation complète.

Un plan de financement permettant d'atteindre dans 40 ans le taux de couverture de 80 % doit être soumis tous les 5 ans à l'autorité de surveillance.

Conformément aux exigences légales, le plan de financement – renouvelé en 2018 – figurant ci-après sera soumis courant 2019 à l'autorité de surveillance.

Graphique et commentaire - extrait du rapport 2018 de l'expert.

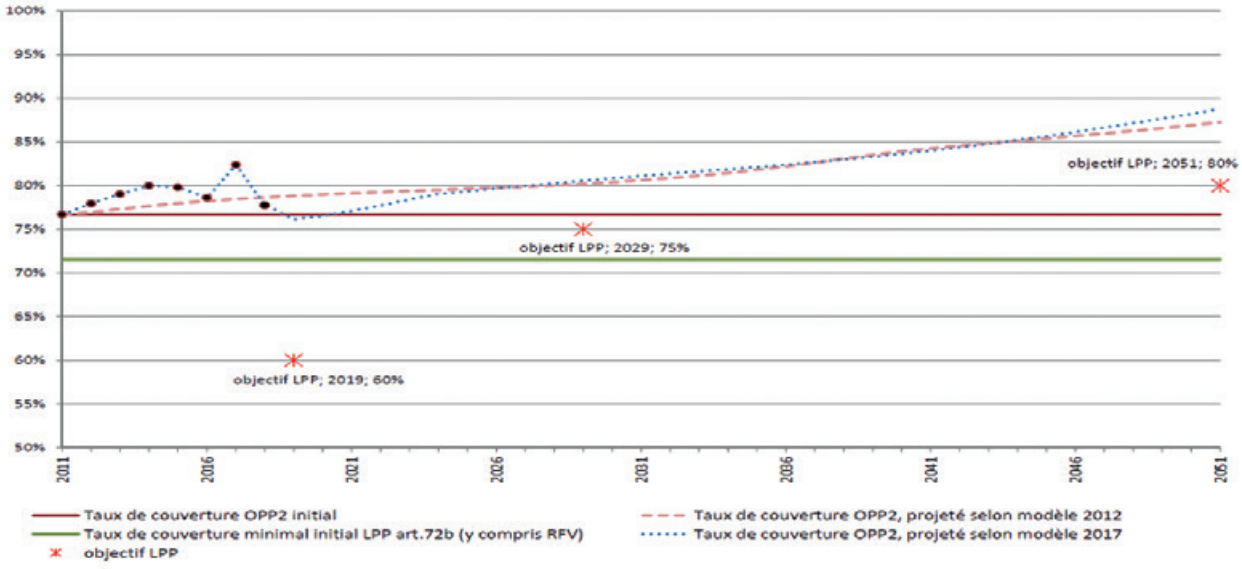

Le plan de financement, si toutes les hypothèses révisées se réalisent effectivement, montre une légère baisse du taux de couverture OPP2 pour 2019 en raison de taux de conversion insuffisamment financés ; par la suite, dès 2020, dès lors que les taux de conversion commenceront à être ajustés, une amélioration lente et régulière du taux de couverture de CPVAL, pour parvenir au 31.12.2051 à un taux de couverture calculé selon OPP2 art.44 de 88.0 % environ. L'objectif de 80 % sera théoriquement atteint en 2043.

Ce plan est basé sur un certain nombre d'hypothèses dont les principales sont détaillées ci-dessous.

Principales hypothèses	*2013 - 2016*	*2017 -2021*
Evolution de l'effectif	De 2012 à 2021 : 1.5% De 2021 à 2051 : 1.0%	De 2017 à 2051 : 1.0%
Affiliation	Age moyen 31.5 ans Apport PLP : 23'300 Salaire assuré : 54'600	Age moyen 34 ans Apport PLP : 40'000 Salaire assuré : 47'000
Probabilités de retraite, Invalidité, décès	VZ2005 / VZ 2010 invalidité réduction de 50%	VZ2015 invalidité réduction de 50%
Inflation	1%	1%
Salaires	Jusqu'à 39 ans : +2.2% De 40 à 49 ans : +1.0% Dès 50 ans : +0.3%	Jusqu'à 39 ans : +2.0% De 40 à 49 ans : +1.0% Dès 50 ans : +0%
Taux d'intérêts sur compte épargne	3%	2.5%
Taux technique	Modèle 2012 : 3.5% Modèle 2013 : 3.0%	Modèle 2017 : 2.5%
Rendement de la fortune	4%	3.25%
Indexation des rentes	Aucune	Aucune

L'évolution réelle de certains paramètres figure dans la première partie du rapport dans la rubrique « Evolution de l'effectif et autres statistiques ».

6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Le règlement de placement, adopté par le Comité en 2010 et modifié en 2014, renseigne notamment sur l'organisation, la philosophie et le processus d'investissement de la Caisse, la délégation de compétence à la Commission de placement ainsi que l'allocation stratégique des actifs.

Le règlement immobilier, adopté en 2011 et modifié en 2018, informe sur l'organisation et les processus en matière immobilière et décrit les compétences déléguées par le Comité à la commission immobilière.

Politique de placement

L'allocation stratégique et les marges d'ajustement sont de la compétence du Comité. Les décisions tactiques de placement sont prises par une Commission de quatre membres nommée par le Comité. La Commission se réunit aussi souvent que nécessaire mais au minimum une fois tous les deux mois. Un rapport trimestriel d'activité est établi à l'attention du Comité de la Caisse.

Si la gestion des actifs de la Caisse est décidée en interne selon les compétences disponibles en accord avec le conseiller financier et le consultant, les produits dans lesquels la Caisse investit sont majoritairement des placements collectifs, soit sous forme de fonds de placement, soit sous forme de fondations de placement. Il peut arriver que la Caisse confie à des institutions financières externes un mandat de gestion active pour une classe d'actifs particulière. A ce jour, deux mandats ont été confiés, à savoir :

- Un mandat de gestion active en actions suisses
- Un mandat de gestion des liquidités en francs suisses

Allocation stratégique

L'allocation stratégique actuelle est une allocation fondée sur une analyse de congruence Actifs-Passifs effectuée avec l'aide de Pittet Associés SA et du Credit Suisse. Celle-ci revête un caractère ponctuel et doit être revue tous les 3 à 5 ans. La dernière a été réalisée fin 2014 pour une entrée en vigueur en 2015. Elle a été réactualisée en 2017 pour une entrée en vigueur dès le 1er janvier 2018.

Les hypothèses de rendement attendu et de risque ont été confirmées. Le niveau de la RFV nécessaire a également pu être déterminé.

Allocations stratégique, effective et marges tactiques

Détail par catégorie de placement	31.12.2018	Effective	Limites OPP2	Stratégie	Marge min.	Marge max.
TOTAL DES PLACEMENTS hors créances à court terme	**4'126'525'783**	**100.00%**	**100%**	**100%**		
CREANCES	**1'642'413'738**	**39.80%**	**100%**	**37%**	**29%**	**55%**
Liquidités et placements à court terme	197'397'012	4.78%		2%	0%	7%
Prêt auprès de l'Etat du Valais	776'882'350	18.83%		20%	15%	25%
Obligations en CHF	219'679'873	5.32%		5%	5%	15%
Obligations en monnaies étrangères	379'269'588	9.19%		10%	0%	10%
Obligations Convertibles	69'184'915	1.68%		0%	0%	3%
ACTIONS	**1'270'896'233**	**30.80%**	**50%**	**33%**	**20%**	**40%**
Actions suisses	626'349'974	15.18%		16%	10%	20%
Actions étrangères	644'546'259	15.62%		17%	10%	20%
HYPOTHEQUES	**4'801'514**	**0.12%**	**50%**	**0%**	**0%**	**2%**
Hypothèques	4'801'514	0.12%		0%	0%	2%
IMMOBILIER	**937'492'896**	**22.72%**	**30%**	**23%**	**8%**	**38%**
Immobilier suisse	**719'908'044**	**17.45%**	**30%**	**18%**	**8%**	**28%**
Placements directs	321'855'121	7.80%		10%	5%	15%
Placements indirects CH	398'052'923	9.65%		8%	5%	13%
Immobilier étranger	**217'584'852**	**5.27%**	**10%**	**5%**	**0%**	**10%**
ALTERNATIFS	**270'921'402**	**6.57%**	**15%**	**7%**	**0%**	**10%**
Placements alternatifs	194'003'694	4.70%		5%	0%	7%
Matières premières	76 917 708	1.86%		2%	0%	3%
Total en monnaies étrangères	**1 581 507 016**	**38.33%**	**30%**	**39%**	**10%**	**53%**

Respect des limites OPP2 : Selon l'expert, les limites OPP2 sont entièrement respectées, à l'exception du total en monnaies étrangères (38,33 % vs 30 %). Il convient de relever que, d'une part, ce dépassement est compris dans les marges de son allocation stratégique et, d'autre part, que 14 % d'entre eux sont couverts contre les risques de change par les gérants eux-mêmes et permettent ainsi de porter l'exposition globale de CPVAL en monnaies étrangères à environ 24 %.

Respect des marges d'allocation : Les marges d'allocation définies par le Comité sont toutes respectées au 31 décembre 2018.

Mandats de gestion
Le Comité est compétent pour attribuer des mandats de gestion aux banques. Au 31 décembre 2018, les mandats suivants sont exercés par les institutions externes :

- IAM SA, par M. Michel Thétaz
  Mandat Actions suisses CHF 106 mios.
- BCVs, par M. Cédric Zufferey
  Mandat Liquidités CHF CHF 60 mios.

Dépositaires des titres
Au 31.12.2018, les banques et compagnies d'assurance suivantes sont dépositaires des fonds et des titres de la Caisse :

- Banque Cantonale du Valais, Sion
- Credit Suisse, Sion
- Lombard Odier Asset Management SA, Genève
- Pictet & Cie, Genève
- UBS SA, Lausanne
- Swiss Life Holding, Zürich
- Raiffeisen diverses

Contrôle de performance des fonds et des mandats de gestion
Depuis le 1er janvier 2013, CPVAL a acquis auprès de la société BDI SA un logiciel de placement lui permettant de consolider ses avoirs et de calculer au jour le jour ses performances globales, par classes d'actifs et par titres. Ces performances sont confirmées par le consultant désigné, MBS Capital Advice à Genève ainsi que par l'EPFL via la société Fundo SA à travers sa plateforme de consolidation. Un rapport trimestriel est fourni aux organes directeurs de la Caisse.

6.2 Extension des possibilités de placement

Néant

6.3 Objectif et calcul du risque de fluctuation des valeurs (risques de la stratégie de placement)

Depuis 2014, CPVAL détermine le niveau-cible de sa réserve de fluctuation de valeur sur la base d'une analyse de congruence Actifs – Passifs (ALM). Cette analyse se renouvelle tous les trois ans. Pour la calculer, elle a tenu compte du profil de risque de la politique de gestion de CPVAL avec comme objectif de neutraliser les risques de marché spécifiques à cette allocation des actifs. Le niveau-cible a été fixé à 18 % de la fortune. Cela représente un montant de CHF 743 mios, ceci pour un risque majeur de fluctuations négatives de valeur se réalisant en moyenne chaque 20 ans et se traduisant par des baisses se prolongeant sur plusieurs années avec un degré de probabilité de 97,5 % (déviation de deux écarts-type par rapport à la moyenne de performance).

L'attribution et la dissolution de cette réserve est de la compétence du Comité qui se base sur le règlement de financement et d'utilisation des excédents et sur les calculs effectués par l'expert pour en décider.

Suite à la dissolution 2018, la RFV est constituée à hauteur de 29 % de son objectif (54 % à fin 2017).

Evolution de la RFV, en mios de CHF

	2018	*2017*
Etat de la RFV au 1er janvier	**418**	**263**
Dissolution lors de l'exercice	-202	155
Etat de la RFV au 31 décembre	**216**	**418**

Valeur cible de la RFV

	31.12.18	*31.12.17*
En %		
Objectif	**18 %**	**18 %**
Niveau de la RFV	5.2 %	9.4 %
RFV manquante	**12.8 %**	**8.6 %**
En mios de CHF		
Objectif	743	767
Niveau de la RFV	216	418
RFV manquante	**527**	**349**

6.4 Présentation des placements par catégorie

Catégories de placement	31.12.2018		31.12.2017	
PLACEMENTS hors créances à court terme	**4'126'525'783**	**100.00%**	**4'261'213'903**	**100.00%**
LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS A COURT TERME	**197'397'012**	**4.78%**	**240'211'005**	**5.64%**
CRÉANCE AUPRÈS DE L'ETAT DU VALAIS	**776'882'350**	**18.83%**	**791'030'300**	**18.56%**
OBLIGATIONS ET AUTRES CRÉANCES	**668'134'376**	**16.19%**	**635'162'122**	**14.91%**
Obligations et autres créances de débiteurs en CHF	**219'679'873**	**5.32%**	**212'564'566**	**4.99%**
Placements directs	93'942'401		85'999'153	
Placements indirects	125'737'472		126'565'413	
Obligations et autres créances en monnaies étrangères	**448'454'503**	**10.87%**	**422'597'556**	**9.92%**
Placements indirects	379'269'588		317'345'805	
Placements indirects convertibles	69'184'915		105'251'751	
ACTIONS ET TITRES ANALOGUES	**1'270'896'233**	**30.80%**	**1'352'321'807**	**31.74%**
Actions de sociétés suisses et titres analogues	**626'349'974**	**15.18%**	**651'020'154**	**15.28%**
Placements directs	144'090'378		146'188'152	
Placements indirects	482'259'596		504'832'002	
Actions de sociétés étrangères et titres analogues	**644'546'259**	**15.62%**	**701'301'653**	**16.46%**
Placements indirects	644'546'259		701'301'653	
HYPOTHÈQUES	**4'801'514**	**0.12%**	**16'776'554**	**0.39%**
IMMOBILIER	**937'492'896**	**22.72%**	**900'263'129**	**21.13%**
Placements directs	261'441'699		243'856'405	
Placements directs Copropriétés	60'413'422		60'305'697	
Placements indirects CH	398'052'923		381'395'039	
Placements indirects étrangers	217'584'852		214'705'988	
PLACEMENTS ALTERNATIFS	**270'921'402**	**6.57%**	**325'448'986**	**7.64%**
Placements Matières premières	76'917'708		128'179'209	
Placements Alternatifs indirects	194'003'694		197'269'777	

Détails et résultats des immeubles de la caisse

Immeubles		Valeur au 31.12.2018	Valeur au 31.12.2017	Rdt	Poids 2018
Sandmatte	Brig	34'000'000	34'000'000	4.15%	10.56%
Apollo	Brig	27'450'000	27'450'000	5.36%	8.53%
UBS Brig	Brig	8'600'000	8'600'000	5.23%	2.67%
Du Rhône	Naters	17'350'000	17'350'000	3.01%	5.39%
Visp	Visp	891'435	625'705	-9.35%	0.28%
Platanes	Sierre	20'800'000	20'800'000	3.05%	6.46%
Champsec	Sion	19'450'000	19'450'000	4.85%	6.04%
Les Bouleaux	Sion	450'000	450'000	0.00%	0.14%
Ste-Marguerite	Sion	14'050'000	14'050'000	4.18%	4.37%
La Planta	Sion	12'500'000	12'500'000	5.18%	3.88%
Potences	Sion	12'850'000	12'850'000	4.61%	3.99%
Sous-le-Scex	Sion	11'300'000	11'300'000	4.62%	3.51%
Beaumont	Sion	4'700'000	4'700'000	5.77%	1.46%
Les Moulins	Sion	7'501'355	2'414'829	0.45%	2.33%
Abri Médiathèque	Sion	5'439'472	1'830'250	0.00%	1.69%
Tourbillon	Sion	15'182'943	12'910'703	0.45%	4.72%
Roches Brunes	Sion	5'776'494	16'790	0.00%	1.79%
La Bohême	Martigny	12'150'000	12'150'000	4.25%	3.77%
UBS Martigny	Martigny	8'750'000	8'750'000	5.31%	2.72%
Garma	Martigny	9'200'000	9'200'000	5.42%	2.86%
Le Saphir	Fully	5'350'000	5'350'000	4.47%	1.66%
Château	Monthey	7'700'000	7'108'128	-12.88%	2.39%
TOTAL PROPRIÉTÉS		**261'441'699**	**243'856'405**	**3.46%**	**81.23%**
ICC 5.25%	Genève	19'988'850	20'206'725	2.79%	6.21%
Métropole 2%	Lausanne	4'899'400	4'873'800	4.26%	1.52%
Terrasse 29.5%	Sierre	5'177'250	5'177'250	5.10%	1.61%
La Croisée 100%	Sion	2'750'000	2'750'000	2.62%	0.85%
Galeries Sédunoises 100%	Sion	900'000	900'000	5.15%	0.28%
Trollietta 33.3%	Monthey	24'450'000	24'450'000	2.63%	7.60%
Plantaud	Monthey	2'247'922	1'947'922	0.00%	0.70%
TOTAL COPROPRIÉTÉS		**60'413'422**	**60'305'697**	**2.97%**	**18.77%**
TOTAUX		**321'855'121**	**304'162'102**	**3.37%**	**100.00%**

Les rendements obtenus tiennent compte d'une part que les nouveaux terrains acquis (CHF 37 mios, soit 11 % du parc) ne rapportent pas encore de loyers et d'autre part de l'amortissement extraordinaire effectué sur le nouvel immeuble en location à Monthey « Le Château ».

6.5 Instruments financiers dérivés en cours

Néant

6.6 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending*

(*) prêt de titres

Néant

6.7 Explications du résultat net des placements

en CHF	31.12.2018	31.12.2017
Résultat brut des placements	**-132'838'469**	**348'417'109**
Résultat brut sur liquidités	**2'494'969**	**-10'364'494**
Revenus des comptes bancaires	1'174	614
Revenus des comptes à termes	19'566	21'584
Gains de change	4'862'169	4'320'970
Pertes de change	-1'861'564	-14'091'346
Intérêts négatifs	-526'123	-704'010
Produits - Intérêts PLP de retard	2'250	3'448
Charges - Intérêts PLP de retard	-84'982	-86'953
Produits extraordinaires	82'479	171'199
Résultat brut sur obligations et autres créances de débiteurs suisses	**-6'113'487**	**9'378'789**
Revenus des titres	3'238'858	4'245'991
Produits des ventes réalisées	264'337	130'800
Pertes des ventes réalisées	-3'557'537	-1'191'731
Plus-values non réalisées	527'921	7'216'635
Moins-values non réalisées	-6'587'066	-1'022'906
Résultat brut sur prêt à l'employeur	**23'730'909**	**24'155'348**
Résultat brut sur obligations en monnaies étrangères	**-26'194'141**	**22'039'633**
Revenus des titres	15'735'762	2'823'407
Produits des ventes réalisées	940'062	497'490
Pertes des ventes réalisées	-3'800'439	-107'186
Plus-values non réalisées	0	12'147'433
Moins-values non réalisées	-38'492'814	-162'025
Gains de change	2'440'714	7'592'625
Pertes de change	-3'017'426	-752'111
Résultat brut sur actions suisses	**-56'004'498**	**122'335'796**
Revenus des titres	11'741'608	11'388'191
Produits des ventes réalisées	0	1'964'190
Pertes des ventes réalisées	-1'593'277	-28'138
Plus-values non réalisées	6'269'260	109'156'007
Moins-values non réalisées	-72'422'089	-144'454
Résultat brut sur actions étrangères	**-79'521'950**	**102'472'872**
Revenus des titres	5'791'597	-5'684'419
Produits des ventes réalisées	6'537'806	2'552'319
Pertes des ventes réalisées	-15'584'601	-627'838
Plus-values non réalisées	467'220	112'902'808
Moins-values non réalisées	-71'879'602	0
Gains de change	3'541'708	1'086'904
Pertes de change	-8'396'078	-7'756'902

en CHF	31.12.2018	31.12.2017
Résultat brut sur immeubles et fonds immobiliers suisses	**19'564'075**	**36'756'604**
Revenus	22'468'975	21'900'827
Produits des ventes réalisées	0	0
Pertes des ventes réalisées	-6'940	0
Plus-values non réalisées	9'521'735	16'583'467
Moins-values non réalisées	-12'419'695	-1'727'690
Résultat brut sur hypothèques	**-284'063**	**443'733**
Résultat brut sur fonds immobiliers étrangers	**2'195'018**	**24'701'598**
Revenus	7'491'576	7'392'440
Produits des ventes réalisées	256'631	74'614
Pertes des ventes réalisées	-3'007'869	0
Gains de change	330'646	4'361'878
Pertes de change	-2'149'489	-507'490
Plus-values non réalisées	4'588'456	13'572'968
Moins-values non réalisées	-5'314'933	-192'812
Résultat brut sur placements non traditionnels	**-855'111**	**6'926'584**
Revenus des titres	1'640'043	2'375'615
Produits des ventes réalisées	852'486	1'766
Pertes des ventes réalisées	-334'754	-2'118
Plus-values non réalisées	1'315'927	4'531'782
Moins-values non réalisées	-4'363'524	-405'710
Gains de change	35'987	549'315
Pertes de change	-1'276	-124'066
Résultat brut sur matières premières	**-11'850'190**	**9'570'646**
Revenus des titres	744'548	2'341'294
Produits des ventes réalisées	122'388	140'147
Perte des ventes réalisées	-3'698'021	0
Plus-values non réalisées	0	9'105'280
Moins-values non réalisées	-7'718'522	-1'078'900
Gains de change	0	451'620
Pertes de change	-1'300'583	-1'388'795
Résultat net des placements	**-149'703'982**	**330'142'659**
Résultat brut des placements	**-132'838'469**	**348'417'109**
Frais de gestion de placements	**-7'798'014**	**-6'261'824**
Frais de gestion de placements TER	**-9'067'499**	**-12'012'626**

6.8 Placements auprès de l'employeur

L'Etat du Valais a conclu avec CPVAL un contrat de prêt sur 40 ans pour un montant total de CHF 310 mios valable dès le 1er janvier 2010 (première phase de la capitalisation complémentaire selon la LIEP) rémunéré au taux technique valant pour les rentiers. Ce taux correspond à 3,0 % en 2018.

L'Etat du Valais a également conclu avec CPVAL un deuxième contrat de prêt remboursable par amortissement linéaire sur 40 ans pour un montant total de CHF 565,9 mios valable dès le 1er janvier 2012 (deuxième phase de la capitalisation complémentaire selon la LIEP) rémunéré au taux technique valant pour les rentiers à 3 %. Le montant de l'amortissement annuel est de CHF 14'147'950.–. Le solde de ces prêts se monte à CHF 776'882'350.– au 31 décembre 2018.

6.9 Frais d'administration de la fortune

	CHF	
Placements transparents*	4'126'297'536	99.99%
Placements non transparents* - art 48a al 3 OPP2 (selon détail ci-dessous)	228'247	0.01%
Total des placements	**4'126'525'783**	**100.00%**

* Transparent signifie que l'investisseur peut avoir accès aux frais liés au placement

Taux de transparence en matière de frais	99.99%

PLACEMENTS COLLECTIFS DONT LES FRAIS NE SONT PAS CONNUS (NON TRANSPARENTS)

Produit et No de valeur	No Valeur	Parts	Valeur 31.12.18
AIG Diversified		10'350	78'453.00
MAN Absolute Return Strategies		363	149'794.00
TOTAL			**228'247**

FRAIS DE GESTION DE FORTUNE	2018
Frais de gestion de fortune facturés et comptabilisés directement	4'909'224
Retours de frais	-767'124
Frais de gestion des immeubles*	545'223
Somme des frais calculés sur la base du TER des placements transparents	9'067'499
Total des frais de gestion de fortune comptabilisés	13'754'822
en % des placements transparents	**0.33%**
en % des placements transparents sans le prêt à l'Etat du Valais	0.41%

* Ce poste comprend tous les honoraires de régie
* TER : Commission de gestion, de performance, de dépôt, frais d'administration, d'analyse et de service, TVA

	2018
FRAIS DE GESTION DE FORTUNE COMPTABILISÉS DIRECTEMENT	**4'909'267**
Charges de mandat	514'053
Management fees	3'207'232
Frais bancaires	4'359
Courtages	1'183'623
FRAIS DE GESTION DES RÉGIES IMMOBLIÈRES	**545'223**
Frais de gestion des régies immobilières	545'223
SOMME DES FRAIS CALCULÉS SUR LA BASE DU TER POUR LES PLACEMENTS COLLECTIFS	**9'067'499**
Actions suisses	992'704
Actions étrangères	475'425
Obligations suisses	328'379
Obligations en monnaies étrangères	898'535
Immobilier suisse	2'073'372
Fonds Mixte	22'441
Immoblier étranger	2'025'924
Matières premières	744'548
Placements alternatifs	1'506'171
FRAIS DE GESTION DE FORTUNE COMPTABILISÉS AU COMPTE D'EXPLOITATION	**14'521'989**
./. Rétrocessions	**767'124**

6.10 Exercice des droits de vote

En conformité avec les exigences Minder, CPVAL a exercé ses droits de vote lors des assemblées générales des sociétés anonymes cotées en Suisse qu'elle possède dans son portefeuille, et ceci dans l'intérêt de ses assurés pour assurer de manière durable la prospérité de l'institution de prévoyance.

Depuis plusieurs années CPVAL le fait au travers de la fondation ETHOS. Les positions de vote exprimées par CPVAL lors des assemblées générales des titres suisses détenus en direct dans le portefeuille de la Caisse figurent sur le site www.cpval.ch sous l'onglet CPVAL/Fortune/Droits de vote.

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

ACTIF

7.1 Créances à court terme et compte de régularisation actif	31.12.2018	31.12.2017
Créances à court terme	**24'110'364.88**	**21'051'596.87**
– Impôt anticipé à récupérer	14'394'683.43	8'951'387.22
– Créances contre les employeurs	9'339'335.10	11'672'276.65
– Créances contre les rentiers et autres	376'346.35	427'933.00
Actifs transitoires	**1'578'325.54**	**1'946'663.25**
– Immeubles	810'124.38	629'877.03
– Administration	0.00	0.00
– Placements (intérêts courus)	768'201.16	1'316'786.22

PASSIF

7.2 Autres dettes	**1'488'669.25**	**1'176'678.38**
– Créanciers - Administration	0.00	0.00
– Créanciers - Immeubles	0.00	0.00
– Créance du Fonds de Garantie	731'246.65	719'414.60
– Créanciers divers de prévoyance	269'120.15	1'247.03
– Créanciers charges sociales	-6'889.55	-4'000.25
– Provision pour affaires juridiques	495'192.00	460'017.00
7.3 Passifs transitoires	**3'341'650.90**	**4'186'642.96**
– Charges à payer - Immeubles & Admin.	1'958'939.13	3'195'506.44
– Charges à payer - Placements	811'174.42	847'582.92
– Produits perçus d'avance – Immeubles	571'537.35	143'553.60

COMPTE D'EXPLOITATION

7.4 Cotisations et apports ordinaires et autres		
Cotisations complémentaires de l'employeur	**13'726'969.46**	**13'195'959.30**
– Cotisations de renforcement [1)]	3'127'768.95	3'069'252.70
– Pont AVS – participation au financement [2)]	7'757'325.00	7'336'866.85
– Cotisations d'assainissement des institutions affiliées	2'722'473.40	2'666'912.95
– Participation aux frais administratifs	110'259.85	111'449.10
– Achat capital épargne par employeur	19'142.26	11'477.70
Primes uniques et rachats	**9'444'141.15**	**8'966'053.61**
– Achats à l'admission	7'460'058.50	6'913'163.65
– Financement retraite anticipée	1'951'263.75	2'025'976.85
– Recettes diverses & remboursement avances AI	32'818.90	26'913.11

[1)] Depuis 2012, les employeurs paient une cotisation de renforcement de 0,4 % des traitements assurés pour l'amélioration du degré de couverture.

[2)] Le refinancement intégral a posteriori de la rente-pont AVS (rente temporaire) est entré en vigueur au 1er décembre 2002. Dès le 1er janvier 2007, cette prestation est remboursable par l'assuré à raison de 50 % et par l'employeur à raison de 50 % également. Le remboursement de l'assuré est réalisé par une retenue viagère opérée sur la rente de retraite. La part de l'employeur fait l'objet d'une facturation au terme de l'exercice annuel.

7.5 Rentes – adaptation au renchérissement

Selon l'article 36 du règlement de base de la Caisse, l'adaptation des rentes est de la compétence du Comité. Celui-ci, pour décider, se base sur la situation financière de la Caisse. Afin d'assurer l'évolution positive du degré de couverture comme exigé par les dispositions fédérales, CPVAL se doit en outre de constituer dès que le rendement le permet certaines réserves destinées à éviter de futures mesures d'assainissement. Pour ces raisons, considérant l'absence de renchérissement et les difficultés liées à l'amélioration du degré de couverture, le Comité a décidé de maintenir les rentes à leur niveau actuel.

	31.12.2018	*31.12.2017*
7.6 Autres prestations réglementaires	**18'872'519.65**	**18'126'573.60**
– Rentes d'enfants	1'737'695.50	1'774'893.15
– Pont AVS	15'685'403.70	14'901'843.60
– Autres prestations de prévoyance	1'449'420.45	1'449'836.85

Sous rubrique « Autres prestations de prévoyance » figure la libération du service des primes pour les assurés au bénéfice d'une rente d'invalidité selon le règlement en vigueur dès le 1er janvier 2012.

	31.12.2018	*31.12.2017*
7.7 Versements anticipés	**8'206'304.30**	**9'240'654.60**
– Versements anticipés propriété du logement	4'812'149.35	3'666'238.00
– Versements anticipés suite au divorce	3'394'154.95	5'574'416.60

7.8 Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance

Constitution/Dissolution de capitaux de prévoyance	*31.12.2018*	*31.12.2017*	*Différence*
Actifs et invalides	2'389'814'000	2'339'276'000	+50'538'000
Rentiers	2'603'724'000	2'534'794'000	+68'930'000
Provision pour adaptation longévité	29'906'000	14'593'000	+15'313'000
Provision pour maintien du taux de conversion	99'979'000	98'403'000	+1'576'000
Provision « Garantie changement Primauté »	10'685'000	15'199'000	-4'514'000
Provision pour abaissement du taux technique	186'733'000	183'010'000	+3'723'000
Libération de primes	-1'449'420		-1'449'420
Evolution des engagements			**+134'116'580**

Les montants relatifs à la libération du service des primes sont inclus dans le capital épargne des assurés actifs et invalides. Ils ont cependant déjà été pris en compte dans les charges de l'exercice et doivent être déduits des coûts liés à l'évolution du capital épargne.

	31.12.2018	31.12.2017
7.9 Frais d'administration	**2'473'916.72**	**2'517'208.73**
Coûts de l'administration générale		
– Traitements, Comité, formation, représentation	1'560'439.01	1'444'646.40
– Loyers	107'191.95	112'261.10
– Changement système informatique	265'707.05	360'880.70
– Frais informatiques	128'693.55	102'267.30
– Divers	188'998.01	184'674.73
	2'251'029.57	**2'204'730.23**
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle		
– Organe de révision	59'115.00	59'400.00
– Expert en prévoyance professionnelle	144'027.20	227'718.00
	203'142.20	**287'118.00**
Emoluments autorité de surveillance	**19'744.95**	**25'360.50**
Frais d'administration par assuré	138.00	145.00

8. Autorité de surveillance

Les comptes 2017, ainsi que les documents requis, ont été transmis à l'Autorité de Surveillance des fondations et des institutions de prévoyance de Suisse occidentale (ASSO), qui, dans sa correspondance du 2 octobre 2018 a émis le commentaire suivant à leur sujet :

« Il ressort des comptes et du rapport de l'expert agréé LPP que la Caisse remplit les exigences de l'article 72a LPP al 1. » L'Autorité de surveillance précise qu'elle n'a aucun commentaire à formuler.

Quelques remarques circonstanciées ont également été adressées à la Caisse courant 2018 concernant son règlement immobilier.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert/Explication des mesures prises (art 44 OPP2)

Au 31 décembre 2018, la Caisse ne présente pas de découvert (voir chiffre 5).

9.2 Liquidation partielle

Néant

9.3 Mise en gage d'actifs

Les actifs de la Caisse font l'objet d'un nantissement de titres pour CHF 70 mios à la date de l'établissement du bilan en faveur de la BCVs. Ce nantissement n'est à cette date pas utilisé.

Les actifs de la Caisse font également l'objet d'un crédit lombard de CHF 16 mios auprès du Crédit Suisse. Ce crédit est sans objet au 31 décembre 2018.

9.4 Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant

9.5 Procédures judiciaires en cours

Procédure civile devant le Tribunal d'Instance de Thonon

Dans l'affaire qui oppose la Caisse à l'ancien Président de la CRPE, Ignace Rey, la Cour d'appel de Chambéry a condamné ce dernier à verser à CPVAL un montant d'environ EUR 700'000.– + intérêts de retard. Tenant compte des délais de recours encore pendants, cette affaire devrait trouver son épilogue en 2019.

10. Evénements postérieurs à la date du bilan

CPVAL va poursuivre sa préparation pour la mise en place de la future réforme dès le 1er janvier 2020. Les aspects organisationnels de conduite seront prioritairement mis en place dans le courant du premier semestre 2019. Parallèlement, les règlements de prévoyance des deux caisses de prévoyance fermée et ouverte seront étudiés et rédigés. Il s'agira ensuite de préparer la scission de la fortune en deux portefeuilles distincts ainsi que la répartition des assurés dans les deux Caisses respectives.

Les modalités de la future baisse des taux de conversion seront également définies dans le courant du premier trimestre 2019. L'entrée en vigueur de ces baisses se fera au plus tôt à partir de septembre 2020.

CPVAL, en collaboration avec le Conseil d'Etat, maintiendra une politique d'information régulière à ses assurés tout au long de cette dernière phase d'implémentation de la réforme.

Rapport de l'expert agréé

prévanto
Experts en prévoyance

EXPERTISE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2018

CPVAL - CAISSE DE PENSIONS DE L'ETAT DU VALAIS

Les développements effectués dans le présent rapport d'expertise nous permettent, en notre qualité d'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle, d'attester que :

— La Caisse présente un déficit technique au 31.12.2018. A cette date, en vertu de l'article 52e de la LPP, la fortune de la Caisse ne couvre pas intégralement ses engagements réglementaires;

— Le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 s'élève à 77.7%;

— Selon les bases techniques et le taux technique utilisé par la Caisse, et en application du règlement de provisions entériné par le Conseil de fondation, la Caisse présente un déficit technique de CHF 1'400'066'000.—;

— En vertu de l'article 72c LPP, la garantie de l'Etat du Valais est active pour le montant du déficit, soit CHF 1'400'066'000.— toutefois le risque au 31.12.2018 est limité à CHF 1'184'066'000.— compte tenu de l'existence d'une réserve pour fluctuation de valeurs de CHF 216'000'000.—;

— La Caisse finance par une provision de CHF 99'979'000.— le maintien temporaire des taux de conversion règlementaires non-actuariels ;

— La Caisse a constitué une provision de CHF 186'733'000.— pour financer l'abaissement du taux d'intérêt technique à 2.5%;

— Les bases actuarielles VZ 2015 (2012) utilisées par la Caisse sont adéquates;

— Le taux technique appliqué par la Caisse de 3.0% n'est plus adéquat au sens de la DTA4. C'est pourquoi une provision technique pour abaissement du taux technique à 2.5% a été constituée. Avec cette provision et compte tenu des spécificités de la Caisse, de sa situation financière et de son historique, le taux d'intérêt technique utilisé est adéquat ;

— Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes;

— En considérant le degré de couverture des engagements envers les rentiers de 100%, le degré de couverture pour les assurés actifs s'élève à 45.5%, ce qui correspond au degré de couverture initial;

— En considérant la fortune nette de la réserve pour fluctuation de valeurs (soit CHF 4'137'000'000.— ./. CHF 216'000'000.—), le degré de couverture atteint 73.7%;

— Le degré de couverture de 77.7% est très légèrement au dessous de celui prévu par le plan de financement qui, au 31.12.2018, est de 77.8%. Nous rappelons l'obligation légale faite aux institutions de prévoyance en capitalisation partielle dont le degré de couverture est inférieur à 80% de présenter un plan de financement démontrant sa capacité à atteindre au moins un degré de couverture de 80% au 31.12.2051. Compte tenu de l'acceptation par le Grand Conseil du projet de recapitalisation de la Caisse, il n'y a pas de conséquence ;

— Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales;

— La réforme structurelle de la Caisse entrera en vigueur au 1er janvier 2020. L'effectif de la Caisse sera scindé en deux et des plans de prévoyance spécifiques seront appliqués.

Nous remercions le Comité pour la confiance accordée et restons à sa disposition pour toutes questions ou remarques.

Lausanne, le 17 mai 2019

Prevanto SA

Michèle Mottu Stella
Experte agréée LPP

Simon Jacquier
Expert agréé LPP

Rapport de l'organe de révision
au Comité de la Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais
Sion

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Comité
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle
Le Comité désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision
Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit
Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Comité répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Stéphane Jaquet
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Christian Zermatten
Expert-réviseur

Sion, le 21 mai 2019